C.R.A. N° 15 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 19 avril 2023

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Éloge funèbre de M. Paul Furlan

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....1

Absences motivées.....3

Ordre du jour - Approbation.....3

Communication.....3

Communication.....3

Communications.....3

Documents - Dépôt.....4

Demande d'avis du Conseil d'État.....4

Vérification de pouvoirs et prestation de serment d'un membre suppléant du Parlement wallon

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, Rapporteuse, Mme Mengoni.....4

Questions urgentes.....5

Question urgente de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'inquiétude des travailleurs de Dreamland-Dreambaby » ;

Question urgente de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la restructuration des magasins Dreamland du groupe Colruyt » ;

Question urgente de Mme Bernard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la fermeture de six magasins Dreamland et Dreambaby » ;

Question urgente de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la récente annonce des chaînes Dreamland et Dreambaby » ;

Question urgente de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la restructuration annoncée chez Dreamland et Dreambaby »

Intervenants : M. le Président, MM. Hardy, Antoine, Mmes Bernard, Laffut, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....6

Questions d'actualité.....9

Question d'actualité de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'initiative flamande en matière de lutte contre la fraude au logement public ».....9

Question d'actualité de Mme Ahallouch à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'introduction par la Belgique d'une demande de transfèrement auprès de la République d'Iran concernant Olivier Vandecasteele »

Intervenants : M. le Président, Mme Ahallouch, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....9

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la demande des Métallos de la FGTB relative à l'avenir du site de Caterpillar »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....10

Question d'actualité de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mobilisation pour la sauvegarde du bois d'Imbrechies »

Intervenants : M. le Président, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....12

Question d'actualité de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme de la formation en alternance »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....13

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les revendications des jeunes agriculteurs dans le cadre de l'érosion des sols »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les impacts de la taxe Carbone »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....15

Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les possibles retards dans l'extension du tram liégeois » ;

Question d'actualité de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le possible retard dans le chantier des extensions du tram à Liège »

Intervenants : M. le Président, MM. Liradelfo, Léonard, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....16

Question d'actualité de Mme Goffinet à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'appel du ministre luxembourgeois de la Mobilité concernant la prolongation de la bande de covoiturage entre la Wallonie et le Grand-Duché de Luxembourg »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....18

Question d'actualité de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact sur la Wallonie de la réforme réorganisant les gardes de nuit »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....19

Question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mobilité interrégionale en matière d'emploi »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....20

Question d'actualité de Mme Galant à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les accidents de cyclistes liés au non-respect de la distance de dépassement »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....21

Question d'actualité de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le soutien de la Wallonie à des projets visant à renforcer la souveraineté alimentaire »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....22

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1, 1bis et 2) ;

Projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 et 2).....24

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Laruelle, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....24

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1, 1bis et 2).....25

Examen de l'article unique.....25

Projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 et 2).....25

Examen des articles.....25

Projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Doc. 1202 (2022-2023) N° 1 à 3).....26

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme la Présidente, Mme Pécriaux, MM. Dupont, Maroy, Janssen, Agache, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

Examen des articles.....34

Proposition de modification du règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 1198 (2022-2023) N° 1).....34

Discussion générale.....34

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur la saisine du Comité de concertation (CODECO) en vue de la dénonciation de l'arrêté royal du 27 février 2023 déterminant les modalités relatives à la publicité pour les jeux de hasard par MM. Antoine et Collin (Doc. 1274 (2022-2023) N° 1) et par Mme Sobry, MM. Witsel et Bierin (Doc. 1275 (2022- 2023) N° 1).....35

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Sobry.....35

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur la diminution des charges régionales pour lutter contre la précarité énergétique par MM. Hermant et Schonbrodt (Doc. 1277 (2022-2023) N° 1) et par MM. Bierin, Douette et Lomba (Doc. 1278 (2022-2023) N° 1).....36

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Bierin.....36

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Hermant.....37

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur le montant des réductions énergétiques perçues par Avery Dennison et MACtac par MM. Hermant et Schonbrodt (Doc. 1279 (2022-2023) N° 1) et par MM. Bierin, Douette et Lomba (Doc. 1280 (2022-2023) N° 1).....37

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Bierin.....37

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Hermant.....38

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur les menaces de fermeture de points d'arrêt et l'impact sur la mobilité en Wallonie par MM. Desquesnes et Antoine (Doc. 1281 (2022-2023) N° 1) et par MM. Heyvaert, Fontaine et Mme Galant (Doc. 1282 (2022- 2023) N° 1).....38

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Heyvaert, Hermant.....38

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....40

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur l'insécurité des éleveurs quant aux animaux surnuméraires au sein de leurs élevages par M. Matagne (Doc. 1283 (2022-2023) N° 1) et par MM. Clersy, Dodrimont et Mme Pécriaux (Doc. 1284 (2022-2023) N° 1).....40

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Clersy, Dupont.....40

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la gestion « schizophrénique » des parkings de l'aéroport de Charleroi par la Région wallonne par M. Antoine (Doc. 1285 (2022-2023) N° 1) et par MM. Dodrimont, Hardy et Bierin (Doc. 1286 (2022-2023) N° 1).....41

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Laruelle.....41

Projets de motion déposés en conclusion des interpellations de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la non-venue de Legoland à Charleroi et de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la fin de Legoland en Wallonie et la vision belgo-wallonne en termes de politique économique par MM. Mugemangango, Schonbrodt et Liradelfo (Doc. 1287 (2022-2023) N° 1), par MM. Matagne et Antoine (Doc. 1288 (2022-2023) N° 1) et par MM. Dodrimont, Hardy et Clersy (Doc. 1291 (2022- 2023) N° 1).....42

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Matagne, Mme Laruelle.....42

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur les aides publiques à l'emploi et les bénéfices croissants chez Delhaize par Mme Bernard (Doc. 1289 (2022-2023) N° 1) et par M. Legasse, Mme Sobry et M. Heyvaert (Doc. 1290 (2022-2023) N° 1).....44

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Legasse.....44

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard.....45

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur le développement de parcs photovoltaïques en Wallonie et l'exemple de la RTBF par M. Antoine (Doc. 1292 (2022-2023) N° 1) et par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1293 (2022-2023) N° 1).....45

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....45

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la stratégie du Gouvernement wallon face à la restructuration économique du groupe Delhaize par MM. Mugemangango, Schonbrodt et Liradelfo (Doc. 1294 (2022-2023) N° 1) et par MM. Dodrimont, Fontaine et Bierin (Doc. 1295 (2022-2023) N° 1).....47

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Laruelle.....47

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango.....49

Projets de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la connectivité des écoles et l'équipement des élèves par Mme Schyns (Doc. 1298 (2022-2023) N° 1) et par Mmes Laruelle et Cremasco (Doc. 1299 (2022-2023) N° 1).....49

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, Mmes Schyns, Laruelle.....49

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1, 1bis et 2).....51

Vote nominatif.....51

Projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 et 2).....51

Vote nominatif.....51

Projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Doc. 1202 (2022-2023) N° 1 à 3).....52

Vote nominatif.....52

Proposition de modification du règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 1198 (2022-2023) N° 1).....52

Vote nominatif.....52

Liste des intervenants.....53

Index des matières.....54

Abréviations courantes.....55

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Frédéric, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. PAUL FURLAN

M. le Président. – Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, « L'alpiniste est un homme qui conduit son corps là où, un jour, ses yeux ont regardé… ». Cette phrase de Gaston Rébuffat, montagnard français, prend aujourd'hui tout son sens.

Ce 10 avril 2023, nous avons tous été secoués par cette terrible nouvelle : Paul Furlan est décédé à l'âge de 60 ans. L'annonce de son décès a plongé le monde politique, mais aussi un grand nombre de citoyens, dans une profonde tristesse.

Diplômé de l'athénée royal de Thuin et licencié en administration publique de l'Université de Liège, où il aura Guy Quaden et François Perin comme professeurs, c'est en tant qu'entrepreneur que Paul débute dans la vie active. Néanmoins, le virus de la politique le rattrape assez rapidement, probablement influencé par le contexte familial, son papa, Bruno, ayant été échevin socialiste des Finances à Thuin.

C'est en 1994, alors âgé de 32 ans, que Paul rejoint les bancs de l'opposition aux côtés de son ami Philippe Blanchart, notre regretté collègue, après avoir été élu conseiller communal, mandat qu'il exercera avec implication et détermination jusqu'au 10 avril dernier.

Au scrutin communal de 2000, sa liste récoltera 14 des 23 sièges du conseil communal, lui permettant de succéder à Daniel Ducarme au poste de bourgmestre de Thuin, mandat qu'il exercera, en fonction ou en titre, durant près de 20 ans.

Pourtant, en 2020, au terme de cette double décennie, il estime qu'il est temps pour lui de rendre son écharpe maïorale, démissionne de son poste de bourgmestre et redevient conseiller communal. Il se fixera de nouveaux défis. Il tenait alors ces propos : « Il faut un souffle nouveau. Je ne voudrais pas être le coureur qui fait une course de trop ».

C'est en 1999, fraîchement élu député wallon, qu'il rejoint les rangs de notre assemblée régionale ainsi que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour ne plus les quitter. Il s'y intéressera tout particulièrement aux matières telles que l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports ou encore le budget et l'énergie.

Sa dernière intervention au sein de cette assemblée concernait le financement des infrastructures sportives dans les communes. Il y plaidait alors, comme souvent, en faveur des pouvoirs locaux, pour davantage d'assouplissements des règles de financement.

En 2007, il succède à Willy Taminiaux à la présidence de l'Union des villes et communes de Wallonie. Municipaliste dans l'âme et fervent défenseur des intérêts locaux, il prendra cette mission à bras-le-corps et fera grandir et évoluer cette association vers ce qu'elle est aujourd'hui.

Il cédera son poste en 2009 lorsqu'il sera appelé à occuper un siège au Gouvernement wallon. Et, comme une évidence, il y détiendra, de 2009 à 2017, les portefeuilles des Pouvoirs locaux, du Logement, du Tourisme et de l'Énergie.

Comme ministre des Pouvoirs locaux, il veille notamment à la consolidation du Fonds des communes et initie la modernisation des provinces. Il réforme les grades légaux et met en place un décumul partiel des fonctions entre député wallon et membre d'un collège communal. Il initie, en outre, une réforme des intercommunales.

Avec sa casquette du Logement, il crée le Fonds de garantie locative et s'attache notamment à réformer le logement public et privé. Quant à son portefeuille de l'Énergie, il lui permettra notamment de participer à l'aboutissement du dossier de partage de charge climatique entre les différentes entités du pays.

Paul était quelqu'un de simple, chaleureux et proche des gens. Ses détracteurs se moqueront parfois de son absence de cravate, quelles que soient les circonstances, à une époque où celle-ci était encore vue par d'aucuns comme un symbole de pouvoir et d'autorité.

À côté de l'homme public, il y a bien évidemment aussi l'homme privé, le fils, le conjoint et le père.

Aventurier et amateur de sports extrêmes, il participera aux championnats de Belgique de triathlon et obtiendra son brevet de pilote de parapente.

Passionné dès son plus jeune âge par les sommets, il deviendra guide de montagne et moniteur de ski.

Il s'implique dans de nombreuses actions de solidarité, notamment en faveur des Restos du cœur ou comme président de l'ASBL Oxygène, qui entend faire du sport une réponse aux problèmes de délinquance, de drogue ou de handicap.

Amateur de folklore, il a été Gille à Binche, sa ville natale, et marcheur à la Saint-Roch.

Malgré une vie hétéroclite et plus que bien remplie, Paul nous a très certainement quittés bien trop tôt. Il avait probablement encore mille et une choses à accomplir, mille et un projets à initier, mille et une découvertes à faire.

Nous n'oublierons jamais sa générosité, son enthousiasme et sa grande implication pour les autres. Surtout, nous n'oublierons jamais son éternel sourire.

Je clôturerai par une citation de Lionel Daudet, brillant alpiniste français, que Paul aurait pu faire sienne : « Avec la montagne, on se découvre roseau, poussé à percer des trous aux bons endroits pour que le souffle de la vie passe et qu'il en sorte la plus belle musique possible ».

Au nom du Parlement de Wallonie et de l'ensemble de mes collègues, je tiens à adresser à sa famille, qui est présente parmi nous cet après-midi, et à ses proches nos plus profondes et sincères condoléances.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chère famille, ce lundi, à Thuin, nous étions très nombreux à assister aux funérailles de notre collègue et ami Paul Furlan. Une foule immense est venue lui dire adieu et lui exprimer une dernière fois son attachement. Le nombre de personnes présentes et l'intensité des émotions en disent très long sur les qualités humaines de l'homme. Peu de gens parviennent à une telle unanimité et, pour un homme politique, c'est plus difficile encore.

Paul était une personnalité profondément sympathique et ouverte aux autres d'où qu'ils viennent. Il avait l'art de trouver des terrains d'entente et de nouer des relations toujours très positives avec chacun de ses interlocuteurs.

À Thuin, dont, au fil des ans, il était devenu l'incarnation, sa popularité était immense. Il était pour chaque habitant comme un ami et un grand frère toujours disponible pour aider, soutenir et trouver des solutions.

L'explication de sa popularité, avant même l'efficacité de son travail, était bien sûr sa générosité. Paul aimait profondément les gens. Il ne trichait pas. Il se donnait sans compter. On pouvait immédiatement percevoir ses convictions. La population le lui rendait bien.

Je souhaite, au nom du Gouvernement, rendre hommage à celui qui a siégé ici comme député dès 1999.

Paul Furlan portait la Wallonie dans son cœur et lui aura consacré une grande partie de sa vie. Que ce soit comme député ou, plus tard, comme ministre des Pouvoirs locaux, il a très largement contribué au développement de notre Région et à son affirmation dans la nouvelle Belgique fédérale.

Il a été aussi un très grand municipaliste. Bourgmestre de Thuin, il aimait sa ville passionnément et il n'a cessé de la défendre, de l'améliorer et de la rénover. Ses réalisations y sont très nombreuses : chaque rue, chaque place et chaque équipement collectif porte aujourd'hui sa trace et témoigne de son engagement infatigable.

Sa passion pour le niveau communal, il l'a également exprimée à la tête de l'Union des villes et communes de Wallonie. Là encore, il a œuvré, de manière très constructive, en partageant son expérience et en approuvant beaucoup d'idées neuves.

Toute sa vie, dans son action communale, comme dans ses fonctions de parlementaire et de ministre, Paul Furlan aura également été un artisan inlassable du progrès social. La protection des plus fragiles, la dignité des pauvres et le droit à l'émancipation le motivaient et le faisaient redoubler d'ardeur.

Monsieur le Président, chers collègues, chère famille, avec Paul Furlan, la Wallonie perd donc une personnalité de grande valeur.

Le Gouvernement s'associe à mon expression afin de rendre hommage à son travail de député et de saluer son engagement de municipaliste et de ministre. À ces trois niveaux de pouvoir, si différents et si complémentaires, il aura été le même homme, avec le même grand cœur et la même intelligence bouillonnante.

Nous avons perdu un excellent collègue, une personnalité qui nous manquera énormément et qui laissera un grand vide dans nos cœurs.

Je salue ses filles, sa compagne et ses proches à qui, au nom du Gouvernement, je présente mes plus sincères condoléances.

M. le Président. – Chers collègues, je vous propose d'observer quelques instants de silence.

(L'assemblée observe un moment de silence)

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :
- MM. Witsel, Crucke, Mmes Lekane et Pavet, pour raisons de santé ;
- M. Courard et M. le Ministre-Président Di Rupo, retenus par d'autres devoirs ;
- MM. Dodrimont et Demeuse, pour raisons personnelles ;
- Mme Vandevoorde, en congé de maternité.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

Je vous informe que le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur les PME et le FOREm par MM. Hermant, Schonbrodt et Liradelfo (Doc. 1296 (2022-2023) N° 1) a été retiré par ses auteurs.

Par conséquent, le projet de motion pure et simple de Mme Laruelle, MM. Devin et Bierin (Doc. 1297 (2022-2023) N° 1) est également retiré.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétition suivantes m'ont été adressées :
- la pétition pour la révision du système PEB en Wallonie et arrêt de la discrimination des maisons chauffées à l'électricité, signée par 28 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité ;
- la pétition sur « Nous ne voulons pas de ce projet d'urbanisme visant à construire 59 habitations à la place de la prairie située à 5537 Anhée, rue Bauchau et rue du Petit-Bois », signée par 191 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. Wahl, Président du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine : Mme Durenne devient membre effective en remplacement de M. Gardier et M. Gardier devient membre suppléant en remplacement de Mme Nikolic.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une consultation.

Divers documents m'ont été adressés :
- la pétition sur « Nous ne voulons pas de ce projet d'urbanisme visant à construire 59 habitations à la place de la prairie située à 5537 Anhée, rue Bauchau et rue du Petit-Bois » ;
- le rapport d'activités du pôle Aménagement du territoire du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2022 ;
- la pétition pour la révision du système PEB en Wallonie et arrêt de la discrimination des maisons chauffées à l'électricité ;
- le rapport d'activités 2021-2022 de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;
- l'étude comparative du droit et juridico-politique relative à la défédéralisation de la justice.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 10 notifications d'arrêts :
- la notification de l'arrêt n° 49 du rôle 7662 concernant la question préjudicielle relative à l'article 28 du décret-programme de la Communauté française du 12 décembre 2008 portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 50 des rôles 7784, 7785, 7786, 7815 et 7816 concernant les questions

préjudicielles concernant l'article 65/1 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, posées par le Tribunal de première instance du Limbourg, division de Tongres, et par le Tribunal de première instance du Limbourg, division de Hasselt ;

- la notification de l'arrêt n° 51 des rôles 7787 et 7788 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 2.7.4.2.2 du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013, posées par la Cour d'appel de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 52 du rôle 7810 concernant la question préjudicielle concernant les articles 19 à 22 de la loi du 18 mars 2018 portant modification de la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges et du Code judiciaire en matière d'élections sociales pour certains organes de dialogue social des Chemins de fer belges, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 53 des rôles 7832 et 7833 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 1er, § 2, 5°, et 12*bis*, § 1er, du Code de la nationalité belge, posées par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 54 du rôle 7835 concernant la question préjudicielle relative à l'article 23, § 6, du Code de la nationalité belge, posée par la Cour de cassation ;
- la notification de l'arrêt n° 55 du rôle 7836 concernant la question préjudicielle relative à l'article 589, § 2, du décret flamand du 22 décembre 2017 sur l'administration locale, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 56 du rôle 7746 concernant la question préjudicielle relative à l'article 318, § 4, de l'ancien Code civil, posée par le tribunal de la famille du Tribunal de première instance de Liège, division de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 57 du rôle 7790 concernant la question préjudicielle relative aux articles 27 et 42 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2016 portant la deuxième partie de la réforme fiscale (modification de l'article 257 du CIR 1992), posée par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 58 du rôle 7791 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 286 et 288 du décret flamand du 22 décembre 2017 sur l'administration locale, posées par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres :

- le projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du travail à sa cent huitième session, à Genève le 21 juin 2019 (Doc. 1300 (2022-2023) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du travail à sa cent huitième session, à Genève le 21 juin 2019 (Doc. 1301 (2022-2023) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur la proposition de décret modifiant les articles L1512-5, L1523-13 et L1532-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation à la suite de la réforme du droit des sociétés, déposée par MM. Bastin, Dispa et Desquesnes (Doc. 1267 (2022-2023) N° 1).

VÉRIFICATION DE POUVOIRS ET PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DU PARLEMENT WALLON

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le remplacement de M. Furlan, élu sur la liste n° 17 de la circonscription de Charleroi-Thuin.

Il appartient à l'assemblée de procéder à la vérification complémentaire de pouvoirs de Mme Mengoni, première suppléante en ordre utile sur la liste n° 17 de la circonscription de Charleroi-Thuin.

La Commission de vérification des pouvoirs s'étant réunie, je vous propose conformément à l'article 7 du règlement de donner la parole à Mme Mathieux, Rapporteuse, pour la lecture du rapport des travaux de celle-ci.

Mme Mathieux, Rapporteuse. – Monsieur le Président, chers collègues, ont fait partie de la Commission de vérification des pouvoirs : M. Agache, Mme Durenne, Mme Kapompole, M. Matagne, Mmes Mathieux, Schyns – excusée –, Mme Vandorpe.

Cette commission était présidée par Mme Kapompole.

J'ai été désignée comme rapporteuse concernant la vérification des pouvoirs d'un membre suppléant en remplacement d'un membre effectif décédé.

M. Paul Furlan, élu sur la liste n° 17 de la circonscription de Charleroi-Thuin, étant décédé le 10 avril 2023, il appartenait à votre commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 7 du règlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de Mme Sophie Mengoni, première suppléante en ordre utile sur la liste n° 17 de la circonscription de Charleroi-Thuin, appelée à succéder à M. Furlan.

Mme Mengoni avait été proclamée deuxième suppléante par l'assemblée le 11 juin 2019.

Après vérification complémentaire, la commission, ayant constaté que l'élue a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de Mme Mengoni en qualité de membre effective du Parlement.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Je propose à l'assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

(Assentiment)

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées.

Je proclame Mme Mengoni membre effective du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Puis-je vous demander de vous lever et de prêter serment ?

La parole est à Mme Mengoni.

Mme Mengoni (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous adresse mes plus sincères félicitations et vous souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée, bien que les circonstances soient particulières.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en début de séance.

QUESTION URGENTE DE M. HARDY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INQUIÉTUDE DES TRAVAILLEURS DE DREAMLAND-DREAMBABY »

QUESTION URGENTE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RESTRUCTURATION DES MAGASINS DREAMLAND DU GROUPE COLRUYT »

QUESTION URGENTE DE MME BERNARD À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE SIX MAGASINS DREAMLAND ET DREAMBABY »

QUESTION URGENTE DE MME LAFFUT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA RÉCENTE ANNONCE DES CHAÎNES DREAMLAND ET DREAMBABY »

QUESTION URGENTE DE M. DISABATO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RESTRUCTURATION ANNONCÉE CHEZ DREAMLAND ET DREAMBABY »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes de :

- M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'inquiétude des travailleurs de Dreamland-Dreambaby » ;
- M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la restructuration des magasins Dreamland du groupe Colruyt » ;
- Mme Bernard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la fermeture de six magasins Dreamland et Dreambaby » ;
- Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la récente annonce des chaînes Dreamland et Dreambaby » ;
- M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la restructuration annoncée chez Dreamland et Dreambaby ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, après les travailleurs de Makro, les travailleurs de Mestdagh qui sont confrontés à une transformation structurelle, ce sont désormais les travailleurs du groupe Colruyt qui sont confrontés à une annonce du conseil d'entreprise de la fermeture de 6 Dreamland et 6 Dreambaby qui font en sorte que près de 200 personnes risquent de perdre leur emploi – en tout cas, sont menacés de le perdre – et fait planer une nouvelle fois le doute sur l'évolution de tout un secteur.

Je sais que vous êtes extrêmement sensible à l'évolution du secteur de la grande distribution de manière générale, à la concurrence qui peut exister notamment avec la vente en ligne et à l'évolution d'un secteur. Je sais qu'il y a des groupes de discussion interniveaux de pouvoirs pour faire en sorte d'anticiper et de faire en sorte que les travailleurs aient des conditions de travail les plus adéquates possibles dans un monde qui change. Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, quelle était votre lecture de cette nouvelle annonce et quelles étaient les initiatives qui étaient prises par le Gouvernement wallon à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, la série noire continue. Après Mestdagh, Match, Delhaize, Aldi, voici venir Colruyt avec la fermeture d'un Dreamland et de 5 Dreambaby, ce qui va amener le licenciement de 192 personnes sur une cohorte de 1100 et la reprise d'un magasin Dreamland par un concurrent. Tout cela augure évidemment de nouvelles négociations, concertations syndicales et peut-être ajustements en termes d'emplois.

Monsieur le Ministre, aujourd'hui, nous sommes tous rivés vers vous. Vous avez à la fois la charge de l'économie, mais aussi des permis en matière de supermarchés. Nous attendons de votre part une réaction pour le cas présent, voir ce que vous pouvez faire pour aider à la transition et garantir l'emploi, mais aussi pour prendre des mesures afin d'empêcher cette concurrence effrénée et mortifère pour le secteur commercial.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, la nouvelle est tombée ce matin : Colruyt va revendre 75 % de ses parts de Dreamland et Dreambaby, et six magasins devraient fermer, ce qui menace 192 emplois sur un peu plus de 1 000. Les travailleurs sont évidemment sous le choc. Les délégués syndicaux, après avoir appris la nouvelle, ont indiqué qu'il y avait bien des rumeurs et que l'on se posait beaucoup de questions, mais que l'on ne s'attendait pas à une telle perte d'emplois.

Le groupe Colruyt n'est pas du tout en difficulté. En 2020, il a fait plus d'un demi-milliard de bénéfices et distribué 180 millions d'euros à ses actionnaires. En 2022, son grand patron, Jeff Colruyt, s'est accordé un bonus personnel de 700 000 euros, soit un revenu annuel de 2 millions d'euros à lui tout seul. Après cela, il vient jeter des travailleurs à la rue.

Face à ce nouveau coup dur pour le secteur du commerce et de la grande distribution, qu'allez-vous mettre en place pour empêcher cette hémorragie et sauver les travailleurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, l'annonce de Colruyt de ce matin fait craindre la suppression de nombreux emplois. Il semblerait qu'un seul magasin soit concerné en Wallonie, ce qui est toujours un de trop.

Avec vos collègues du Gouvernement, quelles mesures allez-vous pouvoir mettre en place ?

Comptez-vous rencontrer les parties concernées dans les prochains jours ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je souhaite témoigner notre solidarité aux travailleurs inquiets de par la situation qu'ils vivent aujourd'hui. Quand on a une famille, des emprunts et des charges, et que l'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, on est légitimement inquiet.

Depuis hier, nous avons appris qu'un repreneur va racheter 75 % des parts. Il est question de garder la marque et l'entité juridique, et de travailler afin d'améliorer les choses.

Quand on entend les actionnaires déclarer que les revenus tirés de cette activité ne sont pas suffisants, au-delà de l'indignation, il faut réfléchir à ce l'on peut faire et mettre en place.

Avez-vous déjà pris des contacts avec l'enseigne ?

Quelles mesures allez-vous prendre afin de sauver un maximum d'emplois ?

Il faut essayer, à tout le moins, de réduire encore ces 192 emplois perdus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Messieurs les Députés, au nom de la ministre de l'Emploi, Christie Morreale, et en mon nom personnel, je tiens à exprimer toute notre solidarité aux travailleurs concernés par l'annonce faite aujourd'hui en conseil d'entreprise.

Nous sommes dans le contexte d'une procédure Renault. Vous comprendrez donc qu'un certain nombre de réserves doivent présider à nos échanges eu égard au contexte juridique très précis des première et deuxième étapes de cette procédure.

L'un des six magasins concernés par la fermeture est situé en Wallonie, à Huy. Comme indiqué par Mme Laffut, c'est un de trop. Parmi les 1 100 personnes employées par Dreamland et Dreambaby, 192 sont concernées par cette annonce.

Que se passe-t-il ? Le modèle économique est, malgré un certain nombre de décisions qui ont été prises dans le groupe, sous forte pression, avec des résultats et une rentabilité de ces deux activités – Dreamland et Dreambaby – qui sont en diminution importante. Le groupe indique que, eu égard à ces évolutions, un certain nombre de mesures de restructuration doivent être prises pour préserver le futur de ces enseignes d'une part, et d'autre part, comme vous l'avez évoqué, une cession des parts de Dreamland est faite à destination d'une structure familiale, le groupe ToyChamp en l'espèce. Il y a là un gros enjeu en ce qui concerne le devenir, après la reprise majoritaire en tout cas, des enseignes des différents magasins concernés, et d'un peu plus de 900 emplois qui seraient toujours présents après la phase de restructuration aujourd'hui.

On le voit – et on l'a évoqué, notamment, en ma commission, et à plusieurs reprises dans le Parlement –, le modèle commercial est aujourd'hui l'objet de pas mal de pressions de diverses natures. À la fois une concurrence extrêmement forte et une offre en termes de mètres carrés commerciaux – qu'ils soient *food* ou *non-food* – qui est aujourd'hui excédentaire. Récemment des statistiques ont été communiquées et montrent à quel point les mètres carrés commerciaux ont augmenté sur notre territoire, alors même que :

- le pouvoir d'achat est sous pression dans une période de crise ;
- qu'à l'évidence, l'extension de la demande ne correspond pas du tout à l'accroissement de ces mètres carrés ;
- l'e-commerce grignote des parts de marché dans la consommation.

Il convient donc que nous puissions – c'est l'objet de l'invitation et des contacts que j'ai pris dans le cadre d'une *task force* commerce interfédérale – répondre à un certain nombre de ces enjeux et prendre des décisions à ce propos.

Deuxièmement, j'ai demandé à la cellule prospective de Wallonie Entreprendre de consacrer une étude approfondie à l'avenir du commerce sur notre territoire. Les mesures – notamment celles fixées dans le futur CoDT tel qu'il sera modifié et dans le Schéma de développement du territoire – ont aussi pour but de pouvoir réduire, restreindre, ramener dans les centralités les offres d'espaces commerciaux. Par ailleurs, une série de mesures dans le cadre du plan Horizon-Proximité, plan Horizon-Commerce ont pour but de soutenir l'activité commerciale, qu'elle soit de proximité ou de différentes tailles, qu'elle soit *food* ou *non-food*, ou encore d'autre nature, à travers notre tissu urbain et rural.

Indépendamment de ces démarches globales, je souhaite en revenir au dossier spécifique qui aujourd'hui mobilise vos questions. Nous aurons, avec Christie Morreale, un contact de façon éminente avec la direction du groupe Colruyt et avec les organisations syndicales – toujours dans le respect de la procédure Renault. Je souhaite, en ce qui me concerne, que le nombre de 192 annoncé à ce stade dans le cadre de la procédure Renault – vous connaissez le cadre juridique de celle-ci, qui est une annonce encore au conditionnel – puisse être diminué autant que faire se peut.

Troisièmement, comme vous l'avez évoqué, le groupe Colruyt est aussi un certain nombre d'autres enseignes. Je souhaite que pour les travailleuses et travailleurs concernés, on puisse prioritairement leur proposer une réaffectation possible dans un autre établissement du groupe, si possible dans une zone géographique raisonnablement accessible, de manière à ce que les personnes concernées – singulièrement à Huy en ce qui concerne la Wallonie – puissent retrouver une future affectation professionnelle dans le groupe, ou à l'échelle d'une des enseignes du groupe.

Voilà, Monsieur le Président, quelques heures après cette annonce, les éléments que je me permets de partager avec vous.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, merci de vous mobiliser avec la ministre de l'Emploi. Dans un modèle en crise, ce sont les épaules les plus larges qui doivent supporter les pressions qui existent, et pas uniquement les travailleurs qui sacrifient leur vie au travail. Nous sommes face, comme vous l'avez dit, à un modèle qui s'essouffle. Nous devons, en tant que pouvoirs publics, dans ce contexte, aider les travailleurs à avoir un bol d'air, et leur redonner des perspectives en termes de conditions de travail et en termes de maintien de l'emploi. Je compte sur vous et la ministre de l'Emploi pour dialoguer avec les autres niveaux de pouvoir à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je prends note de votre volonté, avec votre collègue Mme Morreale, de rencontrer les syndicats et la direction du groupe Colruyt. Rappelons que le groupe Colruyt représente 33 000 collaborateurs dans trois pays, et qu'ils sont déjà en train de vendre d'autres pans de la société. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'autres conséquences sociales fâcheuses et plus importantes encore en Wallonie.

Il y a donc là une rencontre capitale à organiser au plus vite, et je me réjouis de voir Mme Morreale abonder dans le même sens.

Ensuite, il s'agit de rencontrer ToyChamp, pour voir quelles sont les volontés de ce groupe qui est infiniment plus modeste que l'était Dreamland, pour voir comment ils vont absorber les magasins dont question et avec quels coûts sociaux, le cas échéant.

Enfin, pour la grande surface, sur les dernières années, saisie de 1 032 demandes, la Région en a accordé 850. S'il n'y a pas aujourd'hui une affirmation forte de la régulation wallonne pour empêcher cette explosion, nous aurons d'autres difficultés demain et d'autres chocs commerciaux.

M. le Président. – Je rappelle que les répliques, dans le cas des questions urgentes, c'est 30 secondes. Je sais que vous n'aimez pas que je rappelle le règlement, mais j'essaie de le faire respecter et je vous demande d'y être attentifs.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, le secteur est en effet en crise, mais ce sont surtout les travailleurs qui la subissent, puisque le groupe Colruyt se porte très bien. Vous avez même contribué à cela puisque le Gouvernement wallon a donné 1,5 million d'euros d'investissement à une filiale de Colruyt. C'est de ce côté qu'il y a des mesures à prendre, de voir que, quand on veut aider des travailleurs, il faut garantir que les patrons qui ont les épaules très solides et qui font des bénéfices records puisent d'abord dans leurs caisses avant de prendre des mesures qui touchent les travailleurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – M. le Ministre l'a rappelé, tant le pouvoir d'achat que le modèle commercial sont soumis à de nombreuses pressions. Je remercie le Gouvernement pour les différentes actions mises en place : M. le Ministre Borsus a rappelé la *task force* « Commerce » interfédérale, les initiatives prises au travers de Wallonie Entreprendre ou encore les différents aménagements pris au travers du Schéma de développement territorial ou du CoDT.

Je remercie aussi les membres du Gouvernement pour le contact prochain qui va être pris avec la direction et les entreprises, parce que l'objectif est de pouvoir retrouver une réaffectation possible pour le personnel qui pourrait se retrouver sans emploi demain.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse au nom du Gouvernement. Tout d'abord, on doit bien sûr être aux côtés des travailleurs dans le cadre du respect de la procédure Renault, comme on l'a fait dans d'autres dossiers, notamment celui de Delhaize ou celui d'Avery Dennison récemment.

L'étude prospective de Wallonie Entreprendre est aussi un élément important. Dans le cadre du dossier Delhaize, on en avait déjà parlé, où il est nécessaire de réfléchir de manière macro pour éviter de subir les crises.

Enfin, sur l'excédent de magasins que vous avez rappelé, il est nécessaire que la Région soit beaucoup plus ferme et beaucoup plus solide pour refuser certains projets de développement, parce que l'on voit qu'il y en a trop par rapport à la population qui est la nôtre.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'INITIATIVE FLAMANDE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE AU LOGEMENT PUBLIC »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'initiative flamande en matière de lutte contre la fraude au logement public ».

La question est retirée à la demande de son auteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME AHALLOUCH À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'INTRODUCTION PAR LA BELGIQUE D'UNE DEMANDE DE TRANSFÈREMENT AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE D'IRAN CONCERNANT OLIVIER VANDECASTEELE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ahallouch à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'introduction par la Belgique d'une demande de transfèrement auprès de la République d'Iran concernant Olivier Vandecasteele ».

Je vous informe que Mme la Ministre Morreale répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, le porte-parole de la ministre des Affaires étrangères a annoncé que la Belgique avait officiellement introduit une demande de transfèrement d'Olivier Vandecasteele auprès de la République d'Iran. Ses proches et sa famille ont attiré l'attention des autorités sur la dégradation de la santé d'Olivier Vandecasteele qui est particulièrement préoccupante.

C'est lié à plus de 400 jours d'emprisonnement dans une prison iranienne. Il semblerait d'ailleurs que le fait qu'il ait été déplacé vers une autre prison n'ait absolument rien arrangé à ses conditions de détention. On parle aujourd'hui d'une personne qui n'est plus capable de marcher, qui ne peut plus se tenir debout plus

de cinq minutes et qui est particulièrement affaiblie au niveau psychologique. Il se désespère littéralement que l'on trouve une issue favorable et rapide à sa situation.

Le ministre-président a toujours dit et répété qu'il ne prendrait aucune initiative qui pourrait venir perturber l'action du Fédéral en la matière et la Wallonie est évidemment en total soutien dans les actions menées par le Fédéral.

Étant donné qu'aujourd'hui, ce Traité de transfèrement est entré en vigueur, je voulais savoir si, par rapport aux contacts que vous avez avec le Gouvernement fédéral, vous aviez davantage d'informations à nous donner quant à cette demande.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous remercie de l'intérêt que vous portez depuis le début de ces événements dramatiques pour Olivier Vandecasteele et sa famille. La Wallonie a eu l'occasion, que ce soit le Parlement ou le Gouvernement, qui affiche d'ailleurs un soutien devant l'Élysette à Olivier Vandecasteele, à sa libération et est en soutien plein et entier au Gouvernement fédéral, en qui le ministre-président réaffirme la pleine confiance qu'il peut avoir dans les initiatives qui sont prises pour essayer de trouver une issue favorable à sa détention.

Le ministre-président a en effet des contacts très réguliers avec la ministre des Affaires étrangères au sujet d'Olivier Vandecasteele et sur le sort diplomatique qui y est réservé. Je vous confirme que la demande de transfèrement a été introduite hier. La ministre des Affaires étrangères a pris contact avec son homologue iranien pour lui annoncer également qu'elle avait introduit cette demande de transfèrement.

Elle a, à l'occasion de cette annonce, réitéré qu'elle dénonçait les conditions de détention et a réclamé une visite de l'ambassadeur belge sur place pour s'enquérir de l'état de santé et des conditions de détention d'Olivier Vandecasteele. La demande de transfèrement suit maintenant son cours et le ministre-président reste bien entendu en contact permanent avec la ministre des Affaires étrangères en espérant qu'un dénouement heureux pourra avoir lieu le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – On le sait, il y a un soutien plein et entier et je pense qu'il ne faut absolument pas relâcher cette pression. La famille vit tous ces événements dans des conditions épouvantables et ils se désespèrent tout autant qu'Olivier Vandecasteele de trouver très rapidement une solution.

Dès lors, j'invite chacun à ne pas relâcher la vigilance vis-à-vis de notre compatriote. D'ailleurs, sa nièce et filleule va poser un acte symbolique ce week-end à Tournai, où elle s'enfermera pendant 24 heures dans l'équivalent d'une cellule dans laquelle est son parrain en Iran. Elle fera cela sur la Grand-Place de Tournai.

Je pense que c'est important qu'ici, ils puissent aussi entendre qu'on ne va pas relâcher la pression.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA DEMANDE DES MÉTALLOS DE LA FGTB RELATIVE À L'AVENIR DU SITE DE CATERPILLAR »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la demande des Métallos de la FGTB relative à l'avenir du site de Caterpillar ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que l'annonce de l'échec du projet de Legoland avec Merlin a fait beaucoup de déçus à Charleroi. Beaucoup de Carolos étaient en effet déçus. L'annonce qui avait été faite, annonce assez forte, de plusieurs milliers d'emplois avec le projet Thunder Power et l'annonce qui avait été faite avec Legoland. C'est avec une grande déception que les gens constatent que cette annonce ne sera finalement pas suivie d'effets.

La question qui se pose, c'est : va-t-on changer de stratégie ou va-t-on continuer de faire dépendre de multinationales privées – qui pensent uniquement à leur rentabilité, souvent à court terme – la création d'emplois sur le zoning de Gosselies à Charleroi ?

Nous ne sommes pas les seuls à se poser la question parce que dans la presse, des représentants syndicaux, qui sont très proches de ce dossier, se posent la même question. Est-ce qu'il n'est pas enfin temps de faire plutôt confiance à un projet industriel public pour pouvoir créer des emplois et garantir que le projet trouve une concrétisation ? Projet industriel public qui pourrait très bien se réaliser, étant donné les outils dont

dispose la Wallonie. On dispose d'outils économiques publics importants, vous le savez.

On dispose aussi de compétences importantes, d'entreprises dans lesquelles il y a une participation de la Région wallonne, comme la SABCA ou la SONACA. On pourrait dès lors très bien, face aux besoins de la Wallonie en termes d'emplois, mais aussi en termes de relance et en termes de transition écologique, avoir un projet industriel public sur ce zoning de 100 hectares qui est un véritable bijou à Gosselies.

Allez-vous prendre cet appel au sérieux ? Allez-vous vous diriger vers une initiative industrielle publique ? Allez-vous prendre contact avec les organisations syndicales qui sont très proches du dossier pour aboutir à un projet qui fournira réellement des emplois aux carolos et pas seulement des espoirs qui seront déçus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, à la suite de l'annonce de la non-prolongation de l'intention d'investissement du groupe Merlin, nous avons immédiatement mobilisé un certain nombre de réflexions et de ressources, de manière à pouvoir repartir de l'avant en ce qui concerne ce dossier, et singulièrement dans la recherche de possibilités d'investissement sur place.

Ces investissements ne concernent pas que tel ou tel secteur, tel ou tel domaine. C'est une recherche grand-angle qui concerne, en même temps, le site dans sa globalité ou qui pourrait être divisé.

Une partie du site est en effet occupée par des bâtiments qui sont potentiellement réutilisables. Dans le cadre de cette démarche, nous avons mobilisé à la fois l'AWEx, Wallonie, Entreprendre, les structures locales de développement, la Ville de Charleroi, la Région wallonne et mon cabinet, de manière à pouvoir reprendre un maximum de contacts, à l'intérieur du pays comme à l'international avec l'AWEx.

Nous souhaitons aussi pouvoir nous entourer du conseil d'un certain nombre d'acteurs économiques, dont l'expérience et dont les analyses peuvent être intéressantes dans le cadre de cette recherche.

Par ailleurs, il n'est pas dans mes intentions de réserver ce site à un investissement strictement public ou à un investissement industriel public tel que vous le décrivez.

En revanche, comme nous l'avions montré dans un certain nombre de dossiers, nous sommes disponibles pour être partenaires en ce qui concerne la construction d'un dossier ou le fait de participer au capital.

Cela dit, je ne partage pas votre véritable haine de l'entreprise, qu'elle soit petite, moyenne, grande, de l'investissement privé. Chaque fois que vous délivrez un tel message, vous méconnaissez les dizaines de milliers d'emplois que l'on trouve aussi dans les grandes entreprises, tout comme dans les entreprises moyennes et l'effet structurant que ces entreprises jouent sur notre territoire.

Nous sommes ouverts bien sûr au dialogue. Je suis à l'écoute d'un certain nombre de contributions, y compris syndicales également.

Je ne plaiderai toutefois pas pour que l'on installe sur ce site une usine publique de quelque nature que ce soit, mais de véritables partenariats tournés vers l'avenir, enracinés sur l'expertise et de nos entreprises et nos travailleurs. C'est le futur de la Wallonie et le futur de la Wallonie ne consiste pas à cracher chaque fois sur le monde de l'entreprise.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Que vous soyez applaudi à grands cris par le MR n'étonnera personne. Par les autres, c'est plus étonnant, effectivement.

Ce n'est pas, Monsieur le Ministre, une question de haine. Pas du tout. Contrairement à ce que vous dites, c'est bien une question de pragmatisme et de réalisme.

La réalité, c'est que tous les emplois que vous allez pouvoir faire espérer, que ce soit à Charleroi ou ailleurs, vu la longue liste aussi de difficultés économiques auxquelles on fait face et qui ont encore été signalés au fur et mesure des questions orales ou d'actualité qui ont été posées, tout projet sera finalement sous une épée de Damoclès. Celle-ci se matérialise par la possibilité pour une multinationale de maximiser ses profits ou ses dividendes.

Par rapport à cela, envisager en tout réalisme et pragmatisme un projet industriel public comme le conseillent certains très proches de ce terrain serait en effet une chose à faire.

(Réactions dans l'assemblée)

Je sais qu'apparemment cela embête d'avoir d'autres idées, mais je les exprime.

Je voudrais vous interroger sur une chose sur laquelle je ne vous ai pas entendu, Monsieur le Ministre. Allez-vous prendre contact avec ces syndicalistes qui, depuis des années, depuis 2016, sont sur ce terrain pour

avoir un véritable projet qui garantisse un avenir aux travailleurs ?

Ma préoccupation n'est pas d'entretenir la haine des multinationales. L'intérêt des travailleurs et les travaux de Charleroi constituent ma véritable préoccupation.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. AGACHE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MOBILISATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS D'IMBRECHIES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mobilisation pour la sauvegarde du bois d'Imbrechies ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'intercommunale de développement économique IDETA a introduit une demande de modification de plan de secteur de la zone Tournai-Mons-Peruwelz et de Mons-Borinage également en vue d'implanter un zoning industriel de 17 hectares à Harchies, en lieu et place du bois d'Imbrechies.

Or, ce bois qui date de plusieurs centaines d'années présente une belle biodiversité. Outre diverses essences d'arbres, on y retrouve des pics noirs, des chevreuils, et actuellement également des jacinthes en fleur, comme au bois de Hal où des milliers de personnes se déplacent chaque année. En outre, ce bois est un corridor écologique entre d'une part les marais d'Harchies qui sont une superbe réserve naturelle ornithologique et une zone Natura 2000.

Les citoyens se mobilisent parce qu'ils sont inquiets. Ils veulent préserver ce bois. Ils l'ont encore prouvé hier matin.

D'autre part, Monsieur le Ministre, récemment en commission, nous avons eu des discussions et des débats relatifs à la rénovation du code et du Schéma de développement territorial. En matière de zones industrielles, vous expliquez vouloir privilégier l'utilisation des zones existantes et équipées et réaffecter les friches industrielles.

Je vous rejoins là-dessus et je pense que c'est particulièrement pertinent pour le cas qui nous occupe parce que, en fait, à huit kilomètres du bois d'Imbrechies se retrouve la zone industrielle de Ghlin-Baudour, dans laquelle il y a pas mal de place disponible et dans laquelle aussi on pourrait réaffecter certaines zones.

Dès lors, Monsieur le Ministre, que mettez-vous concrètement en place pour coordonner, au niveau régional, les différentes approches des intercommunales de développement économique pour faire en sorte que l'on priorise l'utilisation des zones bâties et équipées existantes, et que l'on arrête l'artificialisation des espaces verts, notamment des zones forestières, dans le respect des engagements de la DPR relatifs au Stop béton ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je ne vais pas refaire tout le débat que nous avons fait à la faveur de plusieurs interpellations et questions sur tout le travail qui, chacun en a convenu en commission, est incroyablement dense et impressionnant en termes d'orientation, de gestion du territoire, de trajectoire, de diminution de l'artificialisation, d'optimalisation de l'utilisation de l'espace en ce compris de reconversion des friches industrielles.

En ce qui concerne ce dossier, je dois dire que l'on en est à plus que ses prémices puisque, si je ne m'abuse, ce dossier a fait l'objet d'un dépôt – il en est aux premières étapes de son long chemin –, fin de l'année 2022 et par ailleurs d'une réunion d'information tenue à Bernissart au mois de janvier dernier.

Première étape, c'est un dossier qui est porté par l'intercommunale IDETA. Je ne sais pas qui siège au conseil d'administration de l'intercommunale IDETA et qui a voté le dépôt de ce dossier, ni par ailleurs quels sont les mécanismes d'interpellation que les citoyens, que les conseillers communaux de la zone couverte par IDETA peuvent éventuellement activer concernant le dépôt de ce dossier.

Ensuite, celui-ci en est plus qu'à ses prémices puisque formellement il n'est pas encore à la Région wallonne. Dès lors, vous m'autoriserez, grosso modo, à ne rien en dire. Pourquoi ne rien en dire ? Parce que c'est une perspective potentielle. D'une part, l'espace concerné et la procédure prévoient d'évaluer toute une série d'éléments du dossier, de consulter, de pouvoir prendre connaissance à la fois des expressions dans le cadre de la RIP, des différents avis de toutes natures, et cetera.

Je sais que la zone n'est pas couverte par un périmètre Natura 2000. Je sais que l'intercommunale évoque la création d'un certain nombre d'emplois de

l'ordre d'une quinzaine à l'hectare. Toutefois, indépendamment de cela, vous conviendrez que – comme d'ailleurs je l'ai lu sous la plume de quelqu'un de Canopea venir totaliser ces hectares dans les hectares qui sont aujourd'hui en voie d'artificialisation – cela me semble complètement à côté de la réalité et surtout totalement prématuré.

N'hésitez pas à revenir vers moi en commission, comme l'ont fait un certain nombre de vos collègues ou à la faveur de questions d'actualité, dans quelques semaines de manière à ce que je puisse vous informer du contenu de ce dossier lorsque, au moins, il sera arrivé à la Région wallonne, ce qui n'est pas le cas à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Il n'est jamais trop tôt de s'intéresser à ce sujet. D'ailleurs, si l'on en parle beaucoup en commission, c'est que c'est un débat important et nos citoyens s'en préoccupent énormément. Je reviendrai régulièrement vers vous à ce sujet.

Je voudrais rappeler qu'en termes d'emploi, développer le zoning de Baudour-Ghlin qui se trouve à huit kilomètres me paraît être une bonne réponse, cela me paraît être de l'emploi de proximité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉFORME DE LA FORMATION EN ALTERNANCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme de la formation en alternance ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez récemment porté des propos sur une réforme qui vise plus d'efficacité de la formation en alternance. On ne peut que rejoindre ces objectifs en termes d'efficacité, ils sont louables.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement, singulièrement par Mme Morreale et vous, pour faire en sorte qu'il y ait notamment un meilleur accompagnement des apprenants et une meilleure publicité et image de la formation en alternance en Wallonie, vous semblez plaider notamment pour une régionalisation de cette formation en alternance.

Je voulais savoir quels étaient les objectifs visés par cette réforme envisagée. Doit-elle s'entendre comme une réforme qui va au-delà uniquement de la formation en alternance, mais pourrait-elle s'étendre à l'enseignement qualifiant de manière générale ? Y a-t-il des objectifs concrets et un agenda en aval ? On sait à quel point la formation en alternance est importante et permet aux jeunes de mettre un pied dans l'entreprise, tout en améliorant leurs compétences.

Il faut faire en sorte qu'elle soit un levier important pour augmenter le taux d'emploi des jeunes notamment.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, concernant l'alternance, avec Mme Morreale avec qui nous travaillons sur le dossier, nous avons eu l'approche suivante.

Premièrement, il y a un certain nombre d'actions immédiates que nous pouvons réaliser et mettre en œuvre pour soutenir l'alternance, soutenir à la fois le déploiement de cette formule de formation, mais aussi attirer plus de gens vers ces filières de formation.

Ces *quick wins* tels qu'on les appelle, c'est :
- renforcer l'encadrement pédagogique ;
- la numérisation ;
- aider à s'installer comme indépendant ;
- éviter de perdre trop de gens en chemin pendant la formation en alternance ;
- donner pour les secteurs qui sont les plus en pénurie, singulièrement ceux de la construction, des incitants à l'inscription : 2 000 euros ;
- permettre de passer le permis de conduire ;
- un certain nombre d'autres mesures de cette nature.

C'étaient quelques exemples de l'action immédiate, parce que nous souhaitions agir directement.

Deuxièmement, il y a la réflexion plus structurante et à moyen terme. C'est en cela qu'avec les collègues notamment de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons confié à la structure APE – Agir pour l'enseignement – une analyse complète de l'ensemble à la fois de l'offre, de qui propose cette offre, des différentes perspectives, et cetera, et d'identifier les différents éléments que nous pourrions mettre en œuvre à l'avenir.

Il s'agit d'une conviction que je me permets de partager avec vous. Il est évident que dans ce contexte, le devenir de l'alternance est régional, parce que l'on est

au plus proche du monde économique, que le stage en entreprise est important, que ces formules ont un vrai succès en termes d'insertion professionnelle.

On doit régler encore la question de la diplomation. Je n'ai parlé que de l'alternance, ne m'emmenez pas vers d'autres champs de compétences. Par exemple, l'article 138 de la Constitution qui confie l'exercice de compétences dans une série de matières qui ont été confiées aux Régions pourrait très bien s'appliquer en la matière.

On verra tout cela, ou les présidents de parti auront l'occasion de se pencher sur tout cela en 2024.

M. le Président. – Le rendez-vous est pris.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Comme je l'ai dit dans ma question, il y a toute une série de mesures immédiates qui ont déjà pris cours de la part du Gouvernement qui rendent plus attrayante la formule, et plus lisible.

Néanmoins, il y a encore des efforts qui doivent être déployés pour faire en sorte notamment que les entreprises comprennent vraiment les opportunités offertes par cette filière de formations, et quelle que soit la formule pour laquelle on opte en 2024, je pense que nous partageons la conviction qu'il faut plus d'efficacité dans nos filières de formation pour améliorer le taux d'emploi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES REVENDICATIONS DES JEUNES AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE L'ÉROSION DES SOLS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les revendications des jeunes agriculteurs dans le cadre de l'érosion des sols ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, BCAE 5 : quatre lettres, un chiffre, qui résonnent comme une torpeur au niveau des agriculteurs. Ils n'étaient pas moins de 70 tracteurs hier dans les rues de Jambes. La plupart des jeunes agriculteurs de la Fédération des Jeunes Agriculteurs qui sont inquiets. Inquiets par les nouvelles mesures liées à cette BCAE 5.

Ces jeunes agriculteurs estiment que cette BCAE 5 ajoute une couche de mesures supplémentaires qui va engendrer une charge administrative complémentaire importante ainsi que sur le terrain.

Ils relèvent également – comme je l'ai fait, Monsieur le Ministre, et comme on l'a fait en commission – un certain nombre d'incohérences par rapport à cette BCAE 5.

En commission, le 4 avril, suite à un certain nombre de questions, Monsieur le Ministre, vous avez évoqué le fait qu'un groupe de travail, appelé Groupe de travail Érosion, allait se réunir – il devait se réunir hier si mes souvenirs sont bons – de façon régulière et très intense pour pouvoir terminer le travail dans les délais impartis.

J'en viens à mes questions : Monsieur le Ministre, avez-vous pu rencontrer les jeunes agriculteurs hier ? Dans quel état d'esprit se trouvent-ils ? Pouvez-vous déjà nous donner un certain nombre d'éléments par rapport à la réunion qui s'est tenue hier, mardi, concernant le groupe de travail en question ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, deux réunions de ce groupe de travail se sont déjà tenues. Celle d'hier, présidée par mon cabinet puisque j'étais avec vous en commission au même moment, a duré près de quatre heures et a abordé une série d'éléments très concrets par rapport à ce dossier. Je me suis entretenu en direct avec les représentants des différentes organisations agricoles concernant ce dossier et notamment j'ai eu l'occasion d'étudier les rapports de l'administration en l'espèce.

Je pense que le travail progresse bien à cet égard. Si chacun convient qu'une mesure de lutte contre l'érosion et aussi de lutte contre les coulées de boues est indispensable – et s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de l'approche européenne en la matière –, il est évident qu'un certain nombre de corrections, d'adaptations et surtout, d'éléments de nature à faire triompher le bon sens doivent être apportés en ce qui concerne l'application, la cartographie, les différentes applications de terrain des mesures telles qu'elles ont été fixées. Parce que ces mesures, on le sait, ont été fixées de façon très concertée, avec les organisations agricoles, avec l'administration, avec la cellule GISER notamment, mais aussi par exemple, ont été communiquées à titre de test à une centaine d'exploitations agricoles et n'avaient quasiment provoqué aucune réaction.

Lorsque la notification effective de l'ensemble des parcelles, 48 000 hectares environ directement concernés, a été faite, on s'est rendu compte d'un trop grand nombre d'anomalies sur le terrain.

Même si cela a évidemment été bien compris par le monde agricole, je veux vraiment indiquer que nous sommes à l'étude d'une réponse. Il faut une solution par rapport à cela et lorsqu'il y a des incohérences, elles doivent évidemment être corrigées. Par ailleurs, des contacts sont pris avec la Commission.

Je voudrais rappeler également que nous avions prévu que pendant deux années, aucune sanction ne s'appliquerait, en ce sens que des avertissements, des notifications sont faits, mais pendant les deux années actuelles, il n'y a pas de sanctions qui peuvent être prises au titre de cette conditionnalité. C'est un élément qui me semble vraiment très important.

On va continuer à travailler, et je pense que l'on va pouvoir construire une réponse qui soit en même temps fidèle aux engagements, mais aussi qui traduise notre volonté de pouvoir, dans un grand nombre de situations, corriger les éléments qui, sur les parcelles ou dans telles situations, dans telles cultures, s'avèrent excessifs ou non-appropriés.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je prends bonne note que vous avez déjà entamé les discussions, comme vous vous y étiez engagé lors de la commission du 4 avril.

Vous précisez que deux réunions ont eu lieu dernièrement. Je vous rappelle que les mesures – vous l'avez évoqué également – sont nécessaires ; que vous avez constaté un certain nombre d'incohérences et que les agriculteurs, sur le terrain, les ont constatées également. Certes, l'érosion est un problème majeur qu'il faut solutionner. Nous nous sommes engagés. Je compte donc sur vous pour que vous suiviez – je n'en doute pas un seul instant – de près ces engagements, ainsi que les difficultés rencontrées par les agriculteurs et agricultrices sur le terrain, concernant cette BCAE 5.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES IMPACTS DE LA TAXE CARBONE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les impacts de la taxe Carbone ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, hier, il y a eu un vote historique au Parlement européen. Le paquet Fit for 55, le paquet législatif qui comprend toute une série de nouveaux mécanismes, a été adopté et, parmi ceux-là, une série de mécanismes importants :

- un mécanisme d'ajustement aux frontières, ce qui veut dire que toute une série de produits qui sont fabriqués en dehors de l'Union européenne et qui émettent du CO_2 seront taxés. C'est une bonne chose pour nos entreprises et pour la réindustrialisation de l'Europe ;
- une extension du mécanisme des quotas de CO_2, d'un prix à l'émission de CO_2, notamment pour ce qui concerne la mobilité, le transport, les carburants qui y sont liés, mais également en matière de chauffage.

Tout cela va renchérir le coût pour les citoyens et pour les entreprises ; en compensation, l'Europe a prévu, dans son paquet législatif, un fonds social de compensation. Selon les premières estimations, le montant qui serait réservé à la Belgique s'élèverait à 1,6 milliard pour la période de 2026 à 2032 ; c'est une somme conséquente. Il s'agit de compétences qui concernent les Régions, directement la Wallonie.

Je pense qu'il ne faut pas traîner à rentrer dans un mécanisme de discussion interfédéral. Il faut éviter ce qu'il s'est passé pour la réduction du Fonds européen de relance et de résilience, où les Wallons se sont fait berner. Il faut éviter que l'on se retrouve dans la situation du lendemain des inondations où, à nouveau, les Wallons se sont fait berner.

Comment anticipez-vous la situation pour que les critères européens soient appliqués correctement à la Wallonie et que nous ayons notre due part, c'est-à-dire sans doute une part plus importante que la proportion des habitants ?

Je pense, et je m'adresse ici également au ministre de l'Économie, qu'une étude d'impact sur ce mécanisme de taxation au CO_2 sur les carburants et sur le chauffage doit être entreprise de façon à ce que l'on puisse déterminer les endroits où nous devrons compenser en Wallonie. Qu'avez-vous entrepris à ce sujet ?

Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, vous avez raison, dans le cadre de l'ensemble du paquet Fit for 55, qui est en discussion depuis plusieurs années maintenant au niveau européen, il y a différentes mesures, différentes évolutions importantes, comme la taxe aux frontières et comme ce mécanisme dit ETS 2 « Bâtiments, chauffage » qui est évoqué depuis longtemps.

Je voudrais d'abord rappeler que la Belgique a eu une position nuancée sur ce sujet. Les différentes entités ont toujours été attentives aux risques, en termes d'impact d'un tel système sur les différentes catégories de citoyens. Il y a d'ailleurs eu une insistance particulière à ce que cela ne puisse pas être envisagé sans qu'il y ait en même temps la création de ce fonds Climat, que vous avez évoqué, et qui a effectivement été décidé au niveau européen.

Les questions que vous posez sont pertinentes, si ce n'est que je ne vous rejoins pas sur les conclusions un peu rapides que vous posez sur les épisodes précédents, en particulier sur le Plan de relance. Par contre, je suis tout à fait d'accord que l'on souhaiterait régulièrement que le Fédéral puisse intervenir de manière plus importante sur différents dossiers. Cela a été le cas dans le cadre des inondations.

Pour ce qui concerne ce sujet-ci, on n'en est qu'au tout début, puisqu'on parle d'une entrée en vigueur en 2027, voire peut-être en 2028. Le paquet est à peine connu. Il y a encore énormément de travail technique devant nous. Nous devons nous y préparer, vous avez tout à fait raison, mais c'est tout à fait prématuré à ce stade puisqu'il y aura bien sûr toutes les discussions techniques institutionnelles que l'on connaît au niveau belge. Le mécanisme précis prévoit donc d'intervenir via le système existant, robuste, des accises et en intervenant au départ des « entrepôts fiscaux des combustibles fossiles », dont la plus grande partie se trouve en Région flamande. Par contre, en ce qui nous concerne, nous avons un impact important du côté de la consommation, notamment de mazout, et nous avons une précarité énergétique importante.

Nous avons des points d'attention importants. Nous devons nous y préparer et faire les analyses nécessaires, mais nous avons encore plusieurs années pour parvenir à cette concrétisation.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci pour votre réponse partielle, Monsieur le Ministre. Je pense que l'étude d'impact est nécessaire. Je me tourne vers le ministre de l'Économie et la ministre de l'Action sociale. Il faut pouvoir réaliser une étude d'impact sur les citoyens et les entreprises de la Wallonie de la mise en place de ces différents mécanismes. Il y a des opportunités, mais il y a également des risques. Si on n'a pas d'étude d'impact, il sera difficile de défendre la juste part de la Wallonie dans ce mécanisme de ce fonds de compensation d'une part, et cela ne permettra pas de préparer nos citoyens et nos entreprises à rebondir et à se trouver dans des conditions positives, d'autre part.

Enfin, sur la réduction de 350 millions d'euros de la Facilité pour la reprise et la résilience, elle a été partagée non pas sur les critères européens, mais sur les critères belges, qui ont largement défavorisé la Wallonie. En ce qui concerne ce fonds de compensation sur les émissions de CO_2, il faut savoir que ce sont les régions les plus pauvres qui sont aidées – la Wallonie l'est – et les régions les plus rurales – c'est également le cas de la Wallonie.

Si l'on n'anticipe pas et que l'on ne défend pas correctement la juste part de la Wallonie, je crains que l'on arrive trop tard. C'est dès maintenant qu'il faut le préparer. C'est ce que j'attends de votre part et de celle du Gouvernement.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LIRADELFO À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES POSSIBLES RETARDS DANS L'EXTENSION DU TRAM LIÉGEOIS »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LÉONARD À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE POSSIBLE RETARD DANS LE CHANTIER DES EXTENSIONS DU TRAM À LIÈGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Liradelfo, sur « les possibles retards dans l'extension du tram liégeois » ;
- M. Léonard, sur « le possible retard dans le chantier des extensions du tram à Liège ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, le tram de Herstal était sur de bons rails. Je pense que l'histoire récente nous permet d'en douter.

La séance d'information qui a eu lieu à Herstal sur l'extension ne nous rassure pas. Lors de celle-ci, on a appris que les citoyens qui habitent sur le boulevard vont perdre, au minimum, 11 % de places de stationnement. On a appris qu'il n'y aura aucun parking de délestage, ni à Coronmeuse ni à la place Licourt.

Cela va mettre la pression sur les habitants du quartier. Récemment, on a appris qu'il y aurait potentiellement des retards dans ce chantier qui n'a même pas encore commencé. Ces retards ne seront pas gratuits puisqu'il s'agit de fonds européens. En cas de retard, c'est la Wallonie et donc les citoyens qui vont payer.

Je pense que tout le monde a pu voir la gestion désastreuse du chantier de Liège, les Herstaliens étaient aux premières loges.

Doit-on s'attendre une nouvelle fois à une gestion catastrophique du chantier du tram ?

M. le Président. – La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). – Monsieur le Ministre, ce dossier d'extension du tram liégeois inquiète. J'ai envie de dire qu'elle inquiète à juste titre quand on voit le dossier s'enliser par rapport à la première phase de cette réalisation. Vous avez été rassurant dans la presse ces derniers jours, malheureusement, vous aviez également été rassurant par le passé dans le dossier initial. Quand on voit la situation au niveau des commerces, il y a de quoi être inquiet. On voit d'ailleurs le nombre de commerces qui ont fermé depuis que ce dossier est en route. On peut en parler au niveau des travailleurs qui se présentent sur Liège, la situation n'est pas plus belle. On peut en parler auprès des riverains qui ne peuvent plus se garer et qui voient une ville totalement éventrée. Cela fait peur.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous rassurer quant au planning fixé et clarifier cette situation dont la presse a fait état ces derniers jours ? Je pense que les Liégeoises et les Liégeois y ont droit.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, je comprends évidemment les inquiétudes et la préoccupation exprimées. Il est clair que la manière dont le chantier du tram est subi par les Liégeois ces derniers mois est interpellante.

Cela étant dit, il n'y a quasiment pas de lien entre le chantier actuel et les extensions, puisqu'on ne sera pas dans le cadre d'un PPP grâce aux montages européens qui ont permis d'obtenir les subsides du Plan de relance européen, soit un budget de 105 millions d'euros qui est prévu pour ces extensions vers Seraing et vers Herstal.

On est donc dans un marché direct. Cela n'a donc rien à voir, si ce n'est qu'il y a une connexion, puisque ce sera bien les mêmes trams qui rouleront sur le tracé de base et les extensions. Cette situation avait d'ailleurs été prévue dès le départ.

Au niveau du calendrier de ces extensions, il est tout à fait suivi. C'est vrai, il est serré, mais ce calendrier est aussi réaliste pour respecter les échéances de 2026 pour disposer complètement de la ligne.

En ce qui concerne l'extension de Herstal, l'appel d'offres a déjà été clôturé. Pour le moment, les offres sont à l'analyse pour commencer les travaux fin d'année et les terminer mi-2026. Dans ce cadre, un travail est mené par l'OTW, ses conseils, notamment les chefs de projets, le bureau Greisch, en première ligne sur ce dossier.

En ce qui concerne l'extension de Seraing, c'est un tout petit peu décalé dans le temps puisque l'appel d'offres est en cours. L'offre pourra donc être attribuée, je pense, au mois de juin, pour que les travaux débutent début 2024, avec la même échéance de mi-2026. Tout cela se fait en parallèle de la procédure de permis qui est en cours également.

On a bénéficié de tout le travail antérieur qui avait été mené, notamment car les bureaux d'études ont été soumissionnés depuis longtemps sur l'entièreté du tracé. Le tram avait déjà été envisagé dans l'entièreté de son tracé dans des étapes antérieures, ce qui fait qu'un certain nombre de travaux avaient bien été anticipés.

Ce calendrier est bien en cours. Néanmoins, nous resterons vigilants.

Je le répète, il n'y a pas de lien ni d'entreprises impactées, puisque Colas, par exemple, n'a pas postulé dans le cadre des extensions vers Herstal, appel désormais clôturé en termes de dépôt. Le montage est totalement indépendant pour ces extensions.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Je vous ai lu dans la presse où vous parlez finalement d'incompréhension entre la mise en service et la fin des travaux. Je trouve cependant qu'il y a déjà beaucoup d'incompréhensions pour un chantier qui n'a pas encore commencé.

Des annonces ont été faites pour le début des travaux à la mi-2023. Puis, en séance d'information, on apprend qu'il s'agira d'octobre 2023. Maintenant, vous nous dites qu'il n'y a pas de retard et que cela débutera bien en janvier 2024. Dans les faits, il y a déjà du retard.

Ici, vous êtes en train de me dire que vous allez faire en 30 mois ce qui était prévu en 33 ou 36 mois. Qui peut croire à cela quand on connaît l'histoire et quand on voit comment ont été gérés d'autres chantiers sous votre direction.

Les habitants d'Herstal ont vu comment le chantier du tram s'est déroulé et l'impact que cela a eu pour les commerçants et les habitants. Ils ne veulent certainement pas revivre la même chose.

Monsieur le Ministre, vous auriez pu être le ministre du tram. Actuellement, vous êtes le ministre des chantiers en retard. Prouvez-nous le contraire.

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Je remercie évidemment Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Chers collègues, chacun apprécie les répliques. Pour l'instant M. Léonard essaie de parler et il y en a qui ne respectent pas son intervention.

La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Je n'utiliserai pas le même ton que M. Liradelfo, puisqu'il est évident qu'on ne peut pas dire qu'on est en retard si la date butoir n'est pas encore arrivée.

Dès lors, nous serons attentifs au planning, puisque le planning, on le voit, on le connaît. On sera attentif au planning et à la feuille de route. On n'hésitera pas à vous renouveler notre confiance, mais surtout à suivre ce dossier au quotidien. Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GOFFINET À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'APPEL DU MINISTRE LUXEMBOURGEOIS DE LA MOBILITÉ CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA BANDE DE COVOITURAGE ENTRE LA WALLONIE ET LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'appel du ministre luxembourgeois de la Mobilité concernant la prolongation de la bande de covoiturage entre la Wallonie et le Grand-Duché de Luxembourg ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, cela fait déjà trois ans que je vous interroge sur le sujet et, depuis toujours, vous me répondez que ce dossier n'est pas une priorité pour le ministre luxembourgeois, que la volonté du Luxembourg était d'avoir cette bande de covoiturage plutôt à gauche qu'à droite, et que le coût du changement de bande de covoiturage du côté wallon avait un coût de 20 millions d'euros.

Récemment, le ministre luxembourgeois en charge de la Mobilité, M. Bausch, a inauguré le P+R de Redange, nœud frontalier important entre la Belgique et le Luxembourg. Au cours de cette inauguration, lors d'une interview, il a ouvert les portes, car il a dit qu'il avait des contacts avec vous, qu'il avait la volonté d'avancer, non pas en 2035, mais d'étudier ce dossier pour 2025, que son souhait était d'avoir une entrevue avec vous, mais surtout qu'il serait aberrant d'avoir un changement de bande à la frontière.

Face à ces déclarations, allez-vous saisir cette opportunité pour conclure un accord sur cette bande de covoiturage, d'une part ? D'autre part, allez-vous instaurer le fait que l'on ne change pas de bande en passant la frontière, ce qui permettrait ainsi de gagner 20 millions d'euros à la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, je peux rejoindre mon collègue, François Bausch, sur le fait qu'il n'est pas souhaitable de déplacer la bande de covoiturage au passage de la frontière, donc d'avoir des risques de sécurité en devant organiser un changement de bande. En Wallonie, celle-ci a été placée, par mon prédécesseur, à droite, alors que du côté luxembourgeois ils ont toujours estimé que cela devait se faire de manière centrale, comme dans la plupart des pays européens.

Mon collègue s'est exprimé de la sorte, mais il ne compte pas, lui, envisager la bande à droite. D'ailleurs, je pense qu'ils rencontrent des difficultés en termes d'ouvrage d'art, et cetera.

Dès lors, soit nous nous alignons sur la bande centrale et nous revenons sur la décision antérieure de la Wallonie, ce qui représente un coût très important qui ne paraît pas tout à fait raisonnable à ce stade, ou en tout cas qui n'est pas disponible dans le plan Infrastructures et Mobilité pour tous, soit de facto on se retrouve avec deux situations différentes, même si du côté luxembourgeois les travaux ne sont pas encore réalisés.

Pour le reste, bien sûr que nous aurons des discussions, nous en avons régulièrement.

Il s'est exprimé également sur un autre sujet qui vous tient fort à cœur : le P+R de Viville. C'est un élément qui pourrait être tout à fait intéressant, pour autant qu'il y ait également un développement de l'offre ferroviaire à ce niveau – c'est donc une question qui est plus en lien avec le Fédéral – et pour laquelle une étude transfrontalière va être menée à l'initiative du Fédéral. On verra alors quelles peuvent être les perspectives à ce niveau.

Néanmoins, cela n'empêche pas d'avoir, comme vous le savez, via le Plan de relance, des parkings de

covoiturage, dont deux sont prévus à Arlon et à Beez, avec des réalisations à court terme.

Pour revenir à la bande de covoiturage, vous savez également que j'ai fait en sorte que l'on puisse être à seulement deux personnes par voiture et aussi d'autoriser les motos ; ces changements sont actifs depuis ce début avril. Toutefois, pour ce qui concerne la localisation, je ne peux malheureusement pas revenir sur la décision unilatérale qui a été prise avant moi.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je n'entends pas d'action dans votre réponse. Je pense qu'il faut bondir sur l'occasion lorsque le ministre Bausch dit qu'il y a des solutions techniques envisageables. Je vous invite dès lors à avoir une discussion avec lui pour trouver un accord signé, car 2025 c'est demain.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAFFUT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'IMPACT SUR LA WALLONIE DE LA RÉFORME RÉORGANISANT LES GARDES DE NUIT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact sur la Wallonie de la réforme réorganisant les gardes de nuit ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, la nouvelle organisation des rôles de garde suscite beaucoup d'émoi, voire de colère, au sein de bon nombre de cercles de médecine générale, et principalement dans le sud du pays, où, avec la suppression du tri spécifique à la nuit noire, organisé jusque-là par le 1733. Cette suppression signifie que deux médecins devront être disponibles chaque nuit : un sur place pour filtrer les appels et un autre pour les consultations.

L'ABSyM déplore également le fait que cette modification engendre une charge de travail supplémentaire pour les médecins et aggrave la désertification des médecins généralistes en province de Luxembourg ainsi que dans d'autres zones rurales parce qu'ils préféreront probablement s'installer en ville, où ils sont beaucoup plus nombreux et où ils auront moins de gardes, ce qui est bien compréhensible.

Avez-vous été associée, à travers la CIM Santé, à cette réorganisation ?

Pensez-vous qu'il y a encore une marge de manœuvre pour tenter de revoir cette décision qui s'attaque, une nouvelle fois, à la médecine générale et à la médecine de première ligne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je suis ce sujet avec attention puisque nous sommes responsables de l'organisation de la première ligne et que, dans une certaine mesure, nous serons concernés par les conséquences des décisions prises par le Fédéral sur les rôles de garde.

Étant donné que nous avons des contacts privilégiés avec des médecins, notamment dans le cadre de Proxisanté, ils nous informent et nous relaient leurs inquiétudes. Je suis attentive aux déclarations du porte-parole des médecins de la zone Luxembourg, qui a été extrêmement soutenant dans le cadre de la campagne de vaccination.

S'agissant d'une compétence à 100 % fédérale, les discussions sont actuellement fédérales. Sur le contenu, je ne suis donc pas associée.

J'ai pris mes informations afin de vérifier si c'était plié ou la discussion pouvait être rouverte. Le cabinet de mon collègue fédéral me confirme qu'il y aura une réunion la semaine prochaine.

J'espère une issue favorable parce qu'il est important d'apaiser le climat avec les médecins généralistes. Nous avons besoin de médecins généralistes dans l'ensemble des zones, y compris celle du Luxembourg qui est particulièrement sous tension et où les demandes sont tout aussi importantes.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, et je sais que vous suivez ce dossier avec attention.

La fin du tri spécifique à la nuit noire signifie des nuits blanches pour l'ensemble des médecins puisque plus aucune demande d'intervention ne sera filtrée par le 1733.

Cette réforme est d'autant plus incompréhensible que le système fonctionnait bien jusqu'au mois de mars dernier et qu'elle ne bénéficie ni aux médecins, ni aux patients, ni aux zones en pénurie.

Les médecins sont à bout de souffle et les plus âgés d'entre eux ont parfois besoin d'une semaine pour se remettre après un rôle de garde. Afin d'avoir une médecine de qualité, il est important de revoir ce système pour que les médecins soient en forme et aient toute l'attention et l'écoute disponibles pour leurs patients.

J'espère que votre homologue au niveau fédéral pourra nous entendre ainsi que l'ensemble de la profession des médecins généralistes.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA MOBILITÉ INTERRÉGIONALE EN MATIÈRE D'EMPLOI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mobilité interrégionale en matière d'emploi ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – *Dank u, Meneer de Voorzitter.*

Madame la Ministre, aujourd'hui, je voulais vous parler…

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – J'ai parfois des errances de polyglossie, mais il me semblait m'être exprimé en français, et nous sommes au Parlement de Wallonie.

M. Disabato (Ecolo). – Exactement, mais, étant donné que je comptais parler de mobilité interrégionale avec nos amis flamands, je voulais apporter un petit mot de néerlandais.

M. le Président. – Ausgezeichnet !

M. Disabato (Ecolo). – Bien joué.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce serait un peu plus compliqué. Je peux m'exprimer, mais pas avec une fluidité suffisante.

Madame la Ministre, 100 000 francophones traversent la frontière linguistique pour aller travailler en Flandre, dont 45 000 Wallons, ce qui représente 2 000 Wallons de plus depuis 2019, ce qui est une nouvelle positive.

Soyons clairs, nous avons, ici, en Wallonie, un objectif ambitieux en termes de taux d'emploi. Aujourd'hui, nous sommes encore à 3 % de taux d'emploi que nous devrions atteindre en 2025. Reconnaissons aussi que cela n'a pas été simple puisque nous avons vécu diverses crises qui se sont succédé et entrelacées depuis 2019. Toutefois, c'est positif parce qu'il faut effectivement augmenter le taux d'emploi, parce que cela permet aussi de soulager les caisses régionales et d'apporter des moyens pour d'autres politiques que nous souhaitons mettre en place.

Le FOREm a travaillé avec le VDAB pour mettre en place ce que l'on appelle la Werkweek, qui est toute une série d'activités qui se situent aux alentours de la frontière linguistique, puisque l'on sait qu'en termes de mobilité, on a une question de proximité et qu'aujourd'hui les gens ne sont plus prêts à faire forcément les mêmes distances qu'ils faisaient auparavant. Je voulais cependant savoir ce qui était fait par ailleurs de votre côté avec le FOREm et avec d'autres politiques pour permettre d'améliorer encore cette mobilité interrégionale.

Je voulais aussi attirer votre attention en tant que ministre de la Formation en alternance avec votre collègue, Monsieur Borsus, sur l'IFAPME. Aujourd'hui, il y a encore 12 à 23 % de jeunes qui sont sans stage. Il y a 37 à 53 % des adultes qui sont eux aussi sans stage. La mobilité interrégionale doit aussi, il me semble, être pensée par rapport à cet enjeu de l'alternance. On a aujourd'hui une nécessité à pouvoir trouver des entreprises pour que ces jeunes, pour que ces adultes puissent aller se former in situ et pouvoir bénéficier d'une certaine expérience.

J'ai moi-même été en Flandre il y a quelques mois à Courtrai, où les entreprises se coupent en quatre pour accueillir une série de personnes francophones et notamment de Wallons, où ils mettent à disposition par exemple un véhicule, où ils organisent une tournée pour aller chercher les gens à domicile, où ils augmentent aussi la question des salaires, où ils prennent différentes mesures, notamment en termes de langue, pour ne pas que les travailleurs soient dans un milieu où ils ne comprennent pas la langue qu'on leur parle. Dès lors, on voit qu'il y a une série de mesures qui sont prises par des employeurs, des entrepreneurs. Je voulais voir en tout cas quelles étaient les mesures que vous preniez de votre côté avec la Wallonie pour permettre justement d'améliorer encore plus cette mobilité interrégionale.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, effectivement, il y a 46 000 Wallons environ qui travaillent en Flandre. À titre de comparaison, il y a

34 000 Flamands qui travaillent en Wallonie, alors que les Wallons sont deux fois moins. En population, les Wallons représentent la moitié des Flamands pour le dire comme cela. Et nous avons pourtant plus de Wallons qui vont travailler en Flandre avec une tendance au cours de ces dix dernières années qui est globalement à la hausse. Il faut dire que les efforts se sont multipliés pour deux raisons : à la fois parce qu'il y a moins de demandeurs d'emploi en Flandre et donc que la demande est plus importante et, en même temps, parce que les efforts en Wallonie ont été redoublés pour permettre à des demandeurs d'emploi, principalement dans des zones proches de la frontière linguistique, de la traverser, même s'il y a des freins parfois psychologiques.

Il y a un travail qui est réalisé notamment par des opérateurs du FOREm, des conseillers en mobilité qui travaillent justement à déconstruire les éventuels stéréotypes parfois d'ordre psychologique, à traverser cette frontière pour aller y travailler alors qu'il y a aussi des offres d'emploi là-bas. Évidemment, notre objectif, c'est de pouvoir favoriser principalement les offres d'emploi qui ne sont pas dans les métiers en tension en Wallonie. Pour que cela soit complémentaire et que l'on ne soit pas dans une concurrence, c'est que chacun y gagne parce qu'il y a effectivement en Flandre aussi des métiers en tension qui sont les mêmes que chez nous. Donc, il faut que ce soit complémentaire.

Nous avons une collaboration entre le VDAB et le FOREm depuis 2008. Elle va être reconduite et améliorée dans les prochains mois. Nous travaillons à une amélioration de cette convention avec de nouvelles dispositions pour permettre non seulement que les offres d'emploi nous parviennent, mais aussi d'avoir un travail de modules spécifiques qui soit en faveur des entreprises flamandes. Comme vous l'évoquiez, le fait aussi d'avoir des lieux de stages en Flandre. En gros, vous devez savoir que dans les actions qui ont été menées, on a, dans le cadre du plan Langues en Wallonie, travaillé très récemment au sein du Gouvernement wallon pour favoriser l'apprentissage des langues avec des modules qui sont orientés métiers et des modules spécifiques pour des personnes qui aimeraient travailler en Flandre et pour lesquelles il est nécessaire d'avoir des langages, par exemple, liés à la sécurité du travail, qui sont un langage minimum pour professer.

De cette manière, nous espérons pouvoir augmenter cette mobilité dans les métiers qui ne sont pas en tension et principalement dans les zones frontières à la Flandre.

M. le Président. – Je pense être trop bon aujourd'hui.

La réplique est d'une minute.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Comme vous avez été bon avec d'autres, j'attendais la même bonté à l'égard de ma question.

M. le Président. – Je vous ai laissé presque une minute en plus dans votre question. Vous ne vous en rendiez pas compte dans votre élan polyglotte.

M. Disabato (Ecolo). – C'est parce que vous m'avez perturbé au début.

Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse. Elle a bien pointé l'enjeu : veiller à garder les travailleurs dans les métiers en pénurie ou en tension. Au niveau wallon, cela me semble le minimum. On ne doit pas organiser le transfert de nos travailleurs qui sont notre bien le plus précieux en Wallonie vers la Flandre.

Il faut améliorer le taux d'emploi. Reconnaissons que l'emploi est le meilleur vecteur d'intégration quand on veut construire une politique de cohésion sociale.

Je vous remercie aussi pour le propos sur l'alternance. C'est essentiel. Il y a probablement d'autres choses à dire, notamment sur le fait que les pouvoirs publics doivent aussi proposer des postes dans les métiers publics pour l'alternance. Il y a un enjeu fondamental.

C'est à travers l'alternance que l'on peut remettre à l'emploi toute une série de gens. On sait et l'on cite souvent l'étude de l'IFAPME qui pointe que 80 % des jeunes qui sortent de l'IFAPME retrouvent un emploi durable. C'est extrêmement positif.

Il faut reconnaître aussi que beaucoup de gens commencent la formation en IFAPME et l'arrêtent malheureusement en cours de route, c'est dommageable. Il y a encore un gros travail à faire, on en discute régulièrement avec le ministre Borsus.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES ACCIDENTS DE CYCLISTES LIÉS AU NON-RESPECT DE LA DISTANCE DE DÉPASSEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les accidents de cyclistes liés au non-respect de la distance de dépassement ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, le partage de la route entre les automobilistes et les cyclistes n'est pas toujours évident. Cela pose parfois des soucis de sécurité et de cohabitation surtout au niveau du dépassement et des distances de dépassement.

Une récente étude de l'agence wallonne pour la sécurité routière qui dépend de vous a mis en lumière ces problèmes de dépassement et de sécurité entre la voiture et les cyclistes.

Que retirez-vous des enseignements de cette étude ? Allez-vous entamer une période de sensibilisation par rapport au respect de ces routes partagées entre les automobilistes et les cyclistes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Madame la Députée, le communiqué et les articles de presse à la base de votre question sont l'une des conséquences de mon action politique.

Souvenez-vous, j'ai établi 10 mesures prioritaires et, parmi ces 10 mesures prioritaires, il y avait la création d'un centre de connaissance sur les circonstances et les facteurs d'accidents. Ce centre a été créé au sein de l'AWSR et l'étude récente que vous avez évoquée est le fruit de son travail.

Comme vous le savez aussi, il y a des plans d'action qui sont très régulièrement établis par l'AWSR en termes de sensibilisation qui sont établis en pleine collaboration avec mon cabinet. La campagne de sensibilisation qui est le fruit de l'étude est aussi le fruit du travail de l'AWSR.

Les résultats de cette étude qui ont été évoqués sont assez interpellants, tant en termes de méconnaissance des règles de distance, puisque 21 % des Wallons ne connaissent pas ces règles, mais aussi en termes de non-respect, puisque l'on est à 10 % de non-respect.

Les cyclistes se sentent en insécurité quand ces distances ne sont pas respectées, et cela peut provoquer des accidents : 14 % des accidents impliquant des cyclistes sont des accidents, des collisions de flanc à flanc.

Une campagne de sensibilisation a été lancée pour rappeler ces règles de distance de dépassement et pour les appliquer. C'est une campagne qui a été menée sur différents canaux, que ce soit les réseaux sociaux, la radio et aussi les bus TEC.

Il est fondamental que la règle de 1,5 mètre hors agglomération et 1 mètre en agglomération soit respectée. C'est une question de respect pour les deux roues, mais aussi de sécurité, voire de survie dans certains cas.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Il est vrai que c'est interpellant quand on voit que 14 % des accidents impliquant un cycliste concernent des collisions de flan contre flan. Je pense qu'il faut aussi penser à la formation continue qui n'existe pas, finalement, auprès des automobilistes sauf des initiatives isolées. Par exemple, dans ma commune, l'on fait de temps en temps une mise à niveau du Code de la route. On donne des formations à l'ensemble des automobilistes. Je pense vraiment que votre travail de sensibilisation doit toujours continuer justement pour informer les citoyens de tous ces changements par rapport au Code de la route, et pour éviter ces accidents qui peuvent parfois être dramatiques.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE SOUTIEN DE LA WALLONIE À DES PROJETS VISANT À RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le soutien de la Wallonie à des projets visant à renforcer la souveraineté alimentaire ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon vient de débloquer une enveloppe de 45 millions pour soutenir 57 projets visant à renforcer notre autonomie alimentaire.

L'idée maîtresse est de booster le « made in chez nous », le cultiver en Wallonie. Il s'agit de développer des filières en misant sur le local. Je pense qu'il y a effectivement des tas de pistes à creuser. La preuve est le succès des trois appels à projets qui ont été lancés et qui seront financés par les 45 millions d'euros.

Comment ces différents projets ont-ils été sélectionnés ? Sur base de quels critères ? Je voudrais savoir aussi si l'on a tenu compte du critère de la viabilité économique de ces différents projets. Madame la Ministre, vous avez raison de vouloir booster l'offre de produits locaux, mais il faut évidemment aussi penser à la demande parce que là on peut avoir quand même quelques inquiétudes.

Si pendant la pandémie de covid, les gens se sont vraiment rués dans les circuits courts, les magasins à la ferme, les magasins bio, depuis la crise du pouvoir d'achat, c'est le mouvement inverse ; ils désertent ces commerces de proximité au profit de produits de premier prix, des magasins aussi *hard-discount.* La question est de savoir si, en plus d'agir sur l'offre, vous allez, avec le gouvernement, agir sur la demande. Comment allez-vous faire pour que ces circuits courts soient abordables et compétitifs par rapport aux produits classiques ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, en effet, tout l'enjeu de ce projet est d'assurer plus de souveraineté alimentaire dans notre région puisque, aujourd'hui, 83 % des fruits et légumes que nous consommons en Wallonie sont encore importés. Deux sacs de farine sur trois le sont aussi pour produire notre pain. Nous avons tout à la fois vraiment un très grand potentiel de développement et un défi majeur à relever au niveau du Gouvernement pour favoriser cette relocalisation de notre alimentation.

Le projet de développement d'infrastructures, visant justement cette relocalisation, s'inscrit dans la continuité des actions du Gouvernement déjà entamées en 2020 avec un soutien pendant trois ans à des structures pendant les ressources humaines qui visaient justement à développer ces filières de relocalisation. Avec aussi, un soutien de la ministre Morreale aux *hubs* logistiques, et également une stratégie plus globale menée en collaboration avec notre collègue, Willy Borsus, et Christie Morreale également, sur le plan d'action Food Wallonia visant vraiment à intégrer l'ensemble d'une réflexion sur cet enjeu.

Comment nous nous y sommes pris pour cette sélection ?

D'abord, trois appels à projets consacrés tantôt à des infrastructures petites ou névralgiques. Et, par ailleurs, à un certain soutien à cette filière ; filière définie comme prioritaire sur base d'un diagnostic de notre territoire, et de ses potentiels, qui ont identifié les fruits, les légumes, les céréales et les protéines, comme étant vraiment des filières à potentiel important de développement pour notre alimentation au niveau local.

Les différents critères étaient la réponse au manque identifié dans le cadre de ce diagnostic, le nombre d'emplois créés, la diminution aussi, le raccourcissement des chaînes de production, les partenariats, et l'encrage local et la répartition géographique, de façon à voir des infrastructures qui fassent sens sur l'ensemble de notre territoire. On parle ici de moulins locaux, de moulins locaux, de malteries, de bocaleries, de conserveries, de criées de fruits et légumes, de cuisines partagées, donc toute une série d'infrastructures qui sont d'ailleurs davantage organisées en BtoB, à l'égard d'autres entreprises, d'autres collectivités publiques ou privées qui elles-mêmes vont ensuite se mettre à disposition des consommateurs. On est loin de l'effet de niche, ici, dans ce projet. Au contraire, on est sur un effet de masse.

Pour terminer, j'aimerais apporter des éléments sur la question de la demande. Outre le soutien spécifique aux petites structures que nous avons dégagé, nous travaillons fortement – et ce projet s'y intègre – dans le développement des cantines de collectivité pour qu'elles soient fournies en produits locaux. Je ne vous citerai qu'un seul exemple, la cuisine centrale de Charleroi, qui est un des projets sélectionnés dans cet appel à projets, va fournir 25 000 repas chauds par jour sur base de produits locaux. C'est tout au bénéfice de notre santé, de notre environnement, et de nos producteurs. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – J'aimerais marquer mon soutien à l'action du Gouvernement – et plus particulièrement celle de la ministre. Je pense qu'il s'agit là d'appels à projets et d'une politique intelligents, avec deux aspects, la qualité – on sait faire, on l'a déjà démontré, nos producteurs, nos entreprises ont déjà démontré qu'ils font de la qualité – et la garantie de prix abordables. Ce dernier point est plus compliqué, c'est un défi par les temps qui courent. Je voyais encore des chiffres l'autre jour sur le succès des produits premier prix.

Le défi, il est là, parce que l'on a vu récemment plusieurs initiatives de circuit court ou de carrefours paysans, de réseaux paysans devoir fermer leurs portes. Par exemple, ma collègue Anne Laffut me signalait qu'à Libramont, un carrefour paysan venait de fermer ses portes le 1er janvier. Attention à développer des filières qui répondent réellement à une demande, qui restent abordables, et pas uniquement réservées à quelques personnes qui ont les moyens, ou à des personnes convaincues.

Je crois fort, pour conclure, à des partenariats à nouer avec les grandes surfaces. Non, les grandes surfaces et les franchisés ne sont pas toujours d'horribles personnages qui ne pensent qu'à faire de l'argent. Je vois qu'en France, dans pas mal de grandes enseignes, il y a des corners paysans, locaux, avec le miel de l'apiculteur, avec les légumes, et cetera. Je pense que là, il y a vraiment des – et je vois que vous opinez du bonnet – pistes à envisager, des partenariats à nouer.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 NOVEMBRE 2022 VISANT À INSTAURER UN MÉCANISME DE FILTRAGE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (DOC. 1178 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 NOVEMBRE 2022 VISANT À INSTAURER UN MÉCANISME DE FILTRAGE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (DOC. 1257 (2022-2023) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1, 1*bis* et 2) ;
- du projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 et 2).

Ces documents ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Dodrimont sous le n° 1178 (2022-2023) N° 2 et sous le n° 1257 (2022-2023) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, les deux décrets portant assentiment de l'accord de coopération du 30 novembre visent à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers, et ce, en exécution d'un règlement européen de 2019. En effet, la dernière décennie a été marquée par l'arrivée d'une vague importante d'investissements réalisés notamment par des entreprises chinoises. Depuis peu, on constate également l'affluence de projets venant du Moyen-Orient, ou encore – jusqu'il y a peu – de projets venant de la Russie.

Aujourd'hui, 18 États membres de l'Union ont déjà mis en place ce mécanisme de filtrage. Le champ d'application est bien défini. Ce sont des investissements directs étrangers par des personnes ou des entreprises non européennes. Cela concerne certains secteurs, et il y a une définition d'un seuil à partir duquel le filtrage doit être réalisé. Ce filtrage se fait au regard des risques pour la sécurité nationale, pour l'ordre public et pour les intérêts stratégiques. Un comité interfédéral de filtrage est mis en place et les investissements qui répondent aux critères font l'objet d'une procédure qui se déroule en deux phases : une procédure de vérification et une procédure de filtrage.

Vous l'aurez compris, c'est un texte important. C'est un texte qui concerne évidemment la sécurité nationale, et vous l'aurez également compris, Monsieur le Président – car je crois qu'il n'y a que vous qui m'écoutez – que nous voterons en faveur de ce projet.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Brièvement, Monsieur le Président...

M. le Président. – Non seulement je vous l'autorise, mais je vous écoute avec autant d'attention.

M. Bierin (Ecolo). – Ce texte est une très bonne nouvelle. Il était temps que le dispositif de filtrage se mette en place et donc nous le soutiendrons bien évidemment. Mme Laruelle en a très bien résumé le contenu et les enjeux.

On sait que certaines puissances mondiales, la Chine en particulier, ont une stratégie agressive qui passe par des investissements dans des secteurs stratégiques qui dépassent des opérations commerciales classiques et qui servent un projet géopolitique. Ce dispositif de filtrage permet aussi de répondre à cela.

Je m'interrogeais, mais on aura l'occasion d'en parler plus longuement en commission, sur la possibilité – si d'aventure il est possible d'examiner si l'on peut activer l'article 27 de l'accord de coopération, c'est-à-dire un article qui permet de lancer un filtrage sur des investissements ayant déjà eu lieu pour les entreprises impliquées dans la fraude à plus de 300 millions à la TVA qui a été exposée dans la presse ces dernières semaines et qui sont donc actives autour de l'aéroport de Liège – de voir si elles peuvent rentrer dans le *scope* ou pas. Je pense que cela pourrait avoir un intérêt.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Président, je voudrais remercier tout d'abord les parlementaires pour le travail mené en commission.

Deuxièmement, je voudrais souligner que ce texte est évidemment le fruit, comme le nom l'indique, de longues discussions avec les autres niveaux de pouvoir.

Troisièmement, nous avons souhaité un équilibre entre la nécessaire protection d'un certain nombre d'enjeux, d'intérêts ou de domaines stratégiques, mais en même temps le fait de rester attractifs pour des investissements et d'avoir des procédures qui, dans leur organisation et dans leur durée, soient des procédures raisonnables.

Je voudrais rappeler également que ne sont concernés qu'un certain nombre de secteurs bien spécifiques et que par ailleurs, seuls sont filtrés les investissements qui conduisent au contrôle d'une entreprise ou à l'acquisition de 10 %, suivant les cas, ou 25 % des droits de vote dans l'entité belge concernée suivant le secteur.

Les investissements qui visent à créer de nouvelles activités économiques n'entrent pas dans le champ d'application de cet accord, c'est un comité de filtrage appelé comité de filtrage interfédéral, où chaque autorité du pays est représentée qui exercera le rôle central à l'intérieur de ce nouveau dispositif.

Nous veillerons évidemment à évaluer au fil du temps la mise en œuvre de ce filtrage. Je pense que nous nous dotons ainsi à la fois d'un mécanisme, mais aussi d'une structure de protection qui était attendue.

Ceci n'empêche pas, pour faire le lien avec ce que M. Bierin indique, que l'ensemble des entités concernées, qu'elles soient susceptibles de correspondre à ces secteurs d'intérêt stratégique ou à des activités qui pourraient désormais être filtrées, que l'ensemble de ces entreprises, de leurs responsables, doivent évidemment respecter l'ensemble de nos autres législations, qu'elles soient le fait du Fédéral ou bien encore des entités régionales.

Ce mécanisme de filtrage n'enlève rien à la vigilance globale des autorités concernant les autres aspects, qu'ils soient financiers, de déclarations de TVA ou de toute nature, et les autres dimensions des activités des entreprises concernées.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie les parlementaires qui, en commission ou en cette assemblée, se sont intéressés ou ont contribué aux débats à propos de ce dossier.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 NOVEMBRE 2022 VISANT À INSTAURER UN MÉCANISME DE FILTRAGE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (DOC. 1178 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* ET 2)

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1, 1*bis* et 2).

Article unique
- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 NOVEMBRE 2022 VISANT À INSTAURER UN MÉCANISME DE FILTRAGE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (DOC. 1257 (2022-2023) N° 1 ET 2)

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er
- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2
- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT LE CODE DE L'EAU EN CE QUI CONCERNE LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE (DOC. 1202 (2022-2023) N° 1 À 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Doc. 1202 (2022-2023) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Clersy sous le n° 1202 (2022-2023) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Madame la Ministre, je voudrais d'abord, avant tout, saluer les objectifs poursuivis par ce projet de décret et notamment les ceux poursuivis en matière de santé humaine. C'est important et cela doit rester notre priorité.

Dans les documents, ceux indiquant que la transposition sera totalement complète lorsque le gouvernement aura adopté l'arrêté d'exécution. Vous aviez dévoilé quelques informations sur celui-ci en commission. Vous aviez aussi envisagé de me le transmettre.

Sauf erreur de ma part, vous ne l'avez pas fait. Je vous demanderai, si vous êtes d'accord, de bien vouloir nous le faire parvenir, pas seulement à moi, évidemment, mais à l'ensemble de notre Parlement.

Nos travaux en commission, comme vous le savez, n'ont pas permis non plus de lever les craintes quant à l'impact économique sur le coût de l'eau.

(Mme Laruelle, Première Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

L'*assessment* de la Commission européenne indique que l'impact sera négligeable par rapport aux avancées sur la santé humaine. Bien entendu, chaque fois que la santé humaine peut progresser, quel que soit l'investissement, c'est une bonne chose. Par ailleurs, Aquawal indique qu'il n'est pas en mesure de définir si un impact sera enregistré ou non. Vous avez aussi annoncé toute une série de mesures pour minimiser les éventuels impacts sur le coût de l'eau et donc sur les citoyens. Donc, soit l'impact est marginal, soit il est nécessaire de fixer des mesures pour éviter la hausse du coût de l'eau.

Je me souviens que tous les groupes politiques, majorité comme opposition, se sont interrogés sur ce point. Je trouve quelque peu inquiétant que nous n'ayons pas pu rassurer l'ensemble des personnes présentes en commission.

Dans son avis, l'Union des villes et des communes de Wallonie indique que les mesures vont avoir un impact sur le coût de la distribution de l'eau. Elle pointe en particulier les infrastructures privées accessibles au public. L'UVCW a demandé qu'un accompagnement adapté de la part de la Région wallonne soit assuré, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Vous avez répondu que ce n'était pas possible.

Je pense donc que ces mesures risquent d'avoir un coût déguisé sur les citoyens par d'autres mécanismes que le coût de l'eau, notamment à travers les coûts de gestion des bâtiments qui abritent ces installations privées. La Région wallonne n'a pas le choix quoiqu'il arrive, puisqu'il s'agit d'une transposition d'une directive européenne.

Cependant, le Gouvernement pourrait – pourrait, je dis bien – faire l'exercice de chiffrer la mesure et, si possible, et prévoir un accompagnement financier. C'est en tout cas la demande de l'Union des villes et des communes de Wallonie.

De son côté, Aquawal a proposé la mise en œuvre d'un observatoire des coûts. Vous y étiez favorable en commission. J'aimerais savoir si vous avez déjà pu réfléchir à la mise en œuvre et surtout à un agenda. Si tel est le cas, pourriez-vous nous le communiquer ?

Je voudrais aussi saluer aussi les avancées du décret en matière de fuite d'eau. Nos sous-sols et nos routes – en tout cas, le dessous de nos routes – abritent des fuites d'eau. Donc c'est un travail très ambitieux, mais nécessaire.

Je conserve toutefois un léger doute sur la notion de niveau de fuite, très subjective. Par conséquent, cela dépendra de la méthode de mesure que l'on utilise. J'aimerais qu'on ait un œil attentif sur ce point pour qu'on puisse résorber un maximum de fuites et faire en sorte d'éviter de perdre l'eau.

Concernant les matériaux en contact avec l'eau, on pense évidemment toutes et tous aux conduites en

ciment-amiante qui ont défrayé la chronique il y a quelques mois.

Lors des discussions en commission, vous avez indiqué qu'il s'agissait principalement d'une compétence fédérale du fait de la norme produit. Le député Laurent Agache, si je ne me trompe pas, vous a questionné sur ce point. Sauf erreur de ma part, nous n'avions pas pu apporter, ou en tout cas vous n'aviez pas pu apporter toutes les précisions nécessaires. J'aimerais savoir si vous aviez pu engager des discussions avec le Fédéral sur ce point précis.

Enfin, concernant les métabolites, je me réjouis que le Gouvernement aille prochainement compléter la liste des valeurs surveillées au niveau de l'eau, en y intégrant une liste de métabolites pesticides organiques.

Vous avez confirmé que cette liste se trouvera bien dans l'arrêté du Gouvernement déjà en cours d'adoption.

On a vu il y a quelques jours qu'en France, dans un tiers des cas, l'eau du robinet contenait des traces d'un antifongique interdit depuis trois ans.

En Wallonie, cela fait des dizaines d'années que la Société wallonne des eaux recherche les pesticides et les métabolites de ces pesticides, bien au-delà des exigences légales et réglementaires.

J'aimerais savoir comment votre arrêté va être rédigé et à quel niveau d'exigence vous allez positionner votre arrêté.

Il semble que la SWDE est la seule à faire des contrôles aussi poussés, ou qu'elle soit la seule à l'envisager. J'aimerais savoir si l'on va pouvoir élargir aux autres opérateurs, « distributeurs » d'eau wallons.

Quelle est la situation pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale ? Vous l'aurez compris, ce sont des interrogations qui visent à rendre le texte plus performant et à rassurer notre Parlement.

Vous aurez aussi compris que le vote sera favorable. Je remercie Mme la Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'eau est un bien vital pour les citoyens et citoyennes.

L'accès à une eau de qualité doit être garanti pour tous. Globalement, la Wallonie est déjà dans les bons élèves concernant la qualité de l'eau de consommation humaine et son accessibilité.

Plusieurs éléments transposés de la directive dans ce décret n'apportent donc pas de réelles nouveautés en Wallonie. Néanmoins, certaines avancées méritent d'être soulignées.

C'est le cas concernant la qualité de l'eau, de l'introduction de nouvelles substances à surveiller comme les PFAS ou l'introduction de nouveaux seuils concernant le plomb par exemple.

Il est à souligner qu'en la matière la Wallonie va bien plus loin que ce qui était imposé. Ainsi, le décret introduit notamment une habilitation au Gouvernement pour pouvoir imposer la surveillance d'autres substances, que l'on pense aux perturbateurs endocriniens comme les perchlorates ou à l'amiante. Au vu des remous et des inquiétudes soulevés ces derniers mois, c'est une avancée qu'il fallait souligner ici.

Le groupe socialiste avait été le premier, en décembre 2021, à interroger concernant le problème sanitaire potentiel que représentaient les conduites en amiante-ciment.

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement satisfaits de la volonté du Gouvernement wallon de surveiller cette substance au sein de l'eau de consommation.

Pour rebondir sur ce fait largement médiatisé, pour éviter toute propagation de l'anxiété au sein de la population, il convient d'insuffler davantage de transparence par plus de communication et d'informations claires vers les citoyens.

Ainsi, nous noterons au sein de ce texte la volonté que le fournisseur d'eau informe ses clients quant à la qualité de l'eau, ou encore le système d'information en ligne pris en charge par le SPW. Ces éléments vont évidemment dans le bon sens.

Outre la qualité, une autre information pourrait intéresser les consommateurs : le prix de l'eau, compétence du ministre en charge de l'Économie.

Via ce texte, plusieurs obligations sont imposées aux distributeurs : outre l'information que nous venons d'évoquer, l'obligation de surveiller des paramètres supplémentaires et de gérer les risques liés au système d'approvisionnement. Ces obligations supplémentaires, mais nécessaires, pourraient avoir un impact sur le coût de la distribution de l'eau.

Lorsque nous avons interrogé Mme la Ministre sur ce point, elle nous a dit que le secteur n'avait pas pu estimer l'impact financier de cette transposition, mais que plusieurs décisions avaient été prises pour atténuer les coûts de transition de ce nouveau régime réglementaire ; un point auquel nous restons et resterons attentifs dans les semaines à venir.

Enfin, je souhaite pointer une mesure très importante du texte, à savoir la mise en place du plan d'action pour lutter contre les fuites sur les réseaux de distribution. On

s'en souvient, tant l'image était forte et interpellante : en 2014, les pertes d'eau potable sur le réseau étaient estimées à 48 piscines olympiques par jour. Depuis, certes, ce véritable gaspillage d'eau potable a nettement diminué, mais il était nécessaire de poursuivre sur cette voie.

Bref, chers collègues, pour nous ce texte va dans le bon sens et, du côté du groupe socialiste, nous le soutiendrons, en restant attentifs aux conséquences sur les factures d'eau pour les Wallonnes et Wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Comme nous l'avons dit en commission, lorsque nous avons vu qu'un texte arrivait, qui allait réviser le Code de l'eau, nous étions emballés et enthousiastes. Nous nous sommes dit que vous alliez enfin prendre en main la problématique des limiteurs d'eau, les petites pastilles qui bloquent l'arrivée d'eau, que vous aviez promis de supprimer, ou encore peut-être la problématique des coupures, ou même en soi la problématique de la précarité hydrique qui touche 20 % de la population en Wallonie.

Peut-être avez-vous trouvé un moyen de gommer l'augmentation du prix de l'eau autorisée par votre collègue, M. Borsus, ou même d'empêcher une augmentation déjà prédite par les distributeurs, par une intervention plus juste, par exemple, des plus gros pollueurs.

Bref, bien des choses étaient possibles en réformant le Code de l'eau, mais finalement cette une déception, comme bien souvent. Ce texte n'en fait pas exception puisqu'il parle de l'accès à l'eau, certes, pour quelques mesurettes : il parle des fontaines d'eau potable, mais il se limite surtout à des mesures techniques sur la qualité de l'eau.

C'est nécessaire, important, mais dans « accès à une eau de qualité », il y a, certes, la notion de qualité, mais il y a aussi le mot « accès ». À quand une véritable politique de l'accès à l'eau en Wallonie ?

Le plus gros problème de ce texte c'est que, en toute logique, qui dit « plus d'exigences sur la qualité » dit « plus de pression sur le prix de l'eau », puisqu'il fonctionne sur ce principe de coût-vérité. Nous sommes donc en droit de se demander qui va payer et combien. Sous la logique coût-vérité, on sait qui va payer : les citoyens de manière égalitaire et, contrairement à l'impôt, sans prendre en compte le revenu des gens.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le dire, l'Union des villes et communes pose ce problème du coût, elle pointe que le Gouvernement va devoir augmenter le prix de l'eau, car, s'il maintient l'augmentation dans une valeur inférieure ou égale à l'inflation, cette mesure est impayable. Nous craignons donc une augmentation pour le futur ; mais peut-être l'avez-vous prévue pour après les élections.

Ceci dit, d'autres pistes sont possibles. Je cite à nouveau l'Union des villes et communes : « Il reste également que les deux projets de texte n'envisagent pas la possibilité de faire davantage payer les responsables de la présence de certaines substances dans l'eau, conformément au principe du pollueur-payeur. La fiscalité pourrait ainsi faire l'objet d'adaptations afin de viser de nouvelles substances et/ou d'augmenter les taxes pour certains rejets problématiques. », mais ce n'est pas prévu dans votre texte.

Si les auditions sur la précarité hydrique nous ont appris quelque chose, c'est qu'au moins 20 % de la population wallonne est en précarité hydrique. La précarité hydrique touche à l'intime, à l'hygiène, à sa capacité à cuisiner. Dans chacun des textes que vous produisez sur le Code de l'eau, vous devez ne pas oublier ce fait. Or, dans ce texte, la seule mention à l'accès, ce sont les fontaines d'eau publiques. Votre solution pour un cinquième de la population est-elle la fontaine publique pour se laver, pour cuire les pommes de terre, pour laisser nos enfants aller aux toilettes ?

Le PTB milite depuis des années pour qu'un minimum de 15 mètres cubes d'eau pour tous soit disponible gratuitement, comme cela a d'ailleurs existé en Flandre jusqu'en 2015. Malheureusement, ce ne sera toujours pas dans ce décret. Nous craignons même totalement l'inverse, que le prix de l'eau augmente prochainement avec ce décret. Dommage, encore raté.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, on ne le dira jamais assez : l'eau est un bien essentiel à l'être humain. Il apparaît dès lors évident que les pouvoirs publics doivent assurer à la population l'accès à une eau potable de qualité. Cela tombe bien, car c'est précisément l'objectif du projet de décret en discussion aujourd'hui et dont le but est de protéger la santé humaine et la sécurité des consommateurs.

Sans entrer dans de trop longues considérations juridiques, précisons que ce projet de décret vise à transposer la directive européenne du 16 décembre 2020. L'objectif premier de celle-ci est d'introduire de nouvelles règles afin de protéger la santé humaine d'une éventuelle contamination des eaux destinées à la consommation. Les autres objectifs de cette directive sont l'amélioration de l'accès à l'eau potable et le renforcement de la lutte contre les fuites d'eau des réseaux de distribution. Désormais, ces objectifs seront transposés dans notre législation wallonne via ce projet de décret.

(M. Frédéric, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Que cela va-t-il changer concrètement pour la Wallonie ? Je souhaiterais mettre en évidence les points les plus importants à mes yeux.

Premièrement, en vue d'assurer un haut niveau de qualité de l'eau potable, 48 paramètres microbiologiques, chimiques et indicateurs devront dorénavant être surveillés et testés régulièrement. Cela ne veut pas dire que notre eau de distribution est suspecte. Au contraire, elle est d'excellente qualité. On peut d'ailleurs dire que c'est sans aucun doute le produit alimentaire le plus contrôlé. Il est toutefois possible de faire encore mieux, car il est toujours possible de faire mieux, et c'est la raison d'être de ces changements.

Parmi les nouveaux paramètres qui seront contrôlés, mentionnons notamment les substances perfluorées, les fameuses PFAS, qui avaient fait scandale, en juin 2021, en Flandre, avec l'entreprise 3M à Zwijndrecht. Ces PFAS sont parfois qualifiées de produits chimiques et polluants éternels, car elles ne sont pas présentes naturellement dans l'environnement et ne se décompensent jamais par elles-mêmes. C'est donc une bonne chose que de serrer la vis concernant ces substances.

La Wallonie va aussi analyser et contrôler la présence de perchlorate, un perturbateur endocrinien présent dans certaines ressources souterraines de notre Région. Conformément à la directive européenne permettant aux États membres d'ajouter certains paramètres s'ils le souhaitent, la Région wallonne a spécifiquement décidé d'ajouter cette substance dans les paramètres à contrôler.

En ce qui concerne la présence de pesticides, certaines valeurs seuils vont aussi devenir plus strictes. J'estime dès lors nécessaire en parallèle de développer au plus vite des alternatives écologiques aux produits phytos classiques, nocifs pour la santé et l'environnement. Je pense notamment à l'entreprise namuroise FytoFend, qui a développé un biopesticide qui fonctionne plus ou moins comme un vaccin. Le produit, naturel et sans aucune toxicité, induit chez les plantes la mise en route de mécanismes de défense contre les agresseurs. Ces innovations, d'autant plus qu'elles sont développées chez nous, doivent être soutenues en vue d'améliorer la qualité de l'eau qui circule dans nos nappes phréatiques. Dans tous les cas, il faut travailler, selon mon groupe, de manière sereine et surtout en collaboration étroite avec les agriculteurs et les producteurs.

Plus globalement – et c'est une nouveauté importante –, le Gouvernement, au nom du principe de précaution, est habilité à dresser une liste de vigilance des substances émergentes. Sur la base de cette liste, un contrôle régulier sera établi. Il est nécessaire de continuer à être proactif et anticiper les problèmes sanitaires qui pourraient apparaître dans le futur avec l'apparition de nouvelles substances. Il faut veiller sans cesse à ce que la sécurité soit maximale.

La Wallonie va aussi garantir que les matériaux utilisés pour le prélèvement, le traitement, le stockage ou la distribution entrant en contact avec l'eau n'altèrent pas la qualité de celle-ci ou sa perception par le consommateur. Autrement dit, le but est d'imposer des exigences minimales en matière d'hygiène pour les matériaux qui entrent en contact avec l'eau potable.

La Wallonie a décidé de monitorer la présence d'amiante dans les canalisations, ce qui représente également une avancée par rapport au niveau européen. Afin de s'assurer que tous ces paramètres soient scrutés et respectés, notre Région va imposer aux fournisseurs d'eau de réaliser une évaluation constante de la gestion des risques liés à leurs systèmes d'approvisionnement.

Le deuxième axe que je souhaite mettre en exergue concerne la transparence. Celle-ci sera renforcée concernant l'eau consommée par les citoyens. Des informations adaptées et récentes concernant la consommation d'eau potable et sa qualité seront fournies aux usagers, au moins une fois par an, et des informations plus complètes caractérisant les différentes zones de distribution, notamment une synthèse de l'évaluation des risques, devront être disponibles en ligne pour le public. Les citoyens ont le droit de savoir ce qu'ils consomment.

Le troisième axe concerne le renforcement de l'accès à l'eau pour les vulnérables et marginalisés. L'objectif est de garantir l'accès à l'eau potable pour tous, et de promouvoir l'utilisation de celle-ci dans les lieux publics. Comparativement à d'autres régions d'Europe, l'accès à l'eau de consommation obtient de très bonnes performances. La connexion de la population wallonne au réseau public est de 99,7 % en Wallonie. À titre de comparaison, on parle de 60 % en Bulgarie. On parlera donc ici d'une meilleure connexion des sans-abri, des Gens du voyage ou encore de touristes qui n'auraient pas nécessairement accès à l'eau dans l'espace public. Le Gouvernement devra donc à la fois identifier ces personnes, évaluer les possibilités d'améliorer leur accès à l'eau et prendre les mesures appropriées.

Quatrième et dernier axe de ce décret que je voudrais mettre en exergue. Ce décret renforce la lutte contre les fuites d'eau. Des seuils de taux de fuites à ne pas dépasser seront notamment fixés. La Wallonie va devoir déposer un plan d'action à la Commission européenne pour démontrer comment elle va lutter contre ces fuites et atteindre les objectifs. On sait que le travail est titanesque en la matière tant notre réseau est vétuste en certains endroits. À la SWDE, par exemple, on remplace aujourd'hui les conduites au rythme de 1 % par an. Le calcul est simple : il faudrait 100 ans pour arriver au bout et remplacer l'intégralité du réseau. Or, je le rappelle, les fuites représentent aujourd'hui, d'après les estimations, 27 % du volume total distribué. Le remplacement des conduites et la lutte contre les fuites doivent donc devenir une priorité en Wallonie. L'eau est devenue un bien précieux qu'il faut économiser. Si les intentions du Gouvernement semblent bonnes avec ce décret, j'espère que celui-ci va se donner les moyens de

ses ambitions. Il faudrait d'ailleurs apporter des moyens supplémentaires aux sociétés de distribution afin de pouvoir intensifier la lutte contre les fuites et le remplacement des conduites vétustes.

En conclusion : mon groupe souscrit totalement aux principaux objectifs qui sont contenus dans ce projet de décret présenté aujourd'hui. Toutefois, il reste selon nous un point d'attention majeur, en l'espèce le coût de ces nouvelles mesures.

Quel sera l'impact financier pour les citoyens ? Actuellement, il serait difficile de faire une évaluation. C'est en tout cas ce que dit Aquawal, l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Une augmentation des coûts pour les acteurs du secteur et, in fine, l'augmentation de la facture d'eau pour le citoyen n'est pas souhaitable. Il faut tout faire pour éviter d'en arriver là. D'autant que les tarifs de plusieurs distributeurs ont été récemment augmentés, il est vrai, après plusieurs années de *standstill*. Lorsque l'on mène une stratégie, il faut avant toute chose penser aux répercussions pour les citoyens. C'est donc un élément qu'il faudra tenir à l'œil à l'avenir, mais j'ai déjà pu constater en observant le langage non verbal de la ministre que celle-ci opinait du bonnet et qu'elle serait très attentive à cet aspect des choses.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, mon excellent collègue, M. Maroy, a déjà bien introduit et présenté le sujet, comme à son habitude. Je salue que cette directive européenne soit transposée dans la législation wallonne. On le sait, nous allons même plus loin que la demande de la Commission européenne vu que nous ajoutons un paramètre, à savoir le perchlorate – cela a été dit – paramètre préoccupant, nous en avons parlé à diverses reprises en commission, et qui est encore présent dans certaines ressources souterraines.

La valeur paramétrique fixée est celle recommandée par l'Agence de santé française, valeur qui a été concertée avec les deux autres régions du pays.

Tout en me réjouissant de l'avancée que constitue ce projet, j'aimerais souligner que certaines questions restent toutefois en suspens notamment concernant les métabolites de pesticides – je fais notamment référence ici au chloridazone et au chlorothalonil dont on a beaucoup parlé ces derniers temps dans les médias. Nous avons bien noté qu'en Wallonie, en vertu du principe de précaution, ceux-ci sont repris dans la liste des molécules monitorées. En outre, les valeurs seuils relatives à ces substances ont été renforcées par rapport aux arrêtés précédents. Les valeurs seuils sont plus strictes et plus sécuritaires.

Cependant, Madame la Ministre, certains s'inquiètent que ces métabolites soient considérés comme non pertinents vu que c'est la qualification qui en est donnée. Pour éviter tout malentendu, rappelons que même si ce n'est pas parce que ces substances sont considérées comme non pertinentes, qu'elles ne sont pas monitorées, bien au contraire, elles sont monitorées et on se réjouit bien évidemment qu'elles le soient comme prévu.

Pour en revenir à ce caractère non pertinent, Madame la Ministre, pouvez-vous nous en rappeler les raisons ? Pouvez-vous nous rassurer pleinement à cet égard ? On sait que certains s'en préoccupent, comme cela a été rappelé.

Plus globalement, rappelons qu'il convient donc de continuer à être vigilant. C'est aussi ce qui se passe en France où une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation, de l'environnement et du travail, révélait récemment qu'un de ces métabolites – le R471811 – contaminait notablement les eaux françaises, celui-ci ayant été retrouvé à une concentration supérieure à la valeur seuil dans 34 % des échantillons d'eau analysés.

Pour rappel, en France, cette agence a décidé de classer ces métabolites comme pertinents par défaut, et par précaution.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – L'eau est à la base de la vie, comme on l'a dit, c'est une évidence. Ce qui l'est déjà moins c'est de garantir une eau de qualité pour une vie en bonne santé.

C'est l'enjeu majeur de la distribution publique de l'eau.

Ouvrir un robinet et y voir jaillir de l'eau nous paraît, aujourd'hui, un geste tout à fait banal, mais à l'échelle de l'histoire de l'humanité, c'est un geste récent.

En effet, ce n'est qu'au cours du XIXe siècle que se sont développés les premiers véritables réseaux de distribution d'eau au sens où nous le concevons aujourd'hui.

Depuis lors, nous avons développé des techniques pour améliorer la qualité de l'eau potable et nous disposons maintenant d'une large panoplie de traitements divers et de techniques de contrôle qui nous permettent de proposer une eau de qualité à un coût maîtrisé.

Aujourd'hui, nous franchissons une étape supplémentaire dans l'histoire de la distribution de l'eau en intégrant la directive européenne 2020/2184 au droit wallon.

Les axes fondamentaux de cette directive et donc du présent décret sont les suivants : le premier axe porte sur la qualité de l'eau. La directive définit des normes de qualité de l'eau pour les paramètres microbiologiques, chimiques et indicateurs de processus.

Les normes actuelles seront renforcées par l'ajout de paramètres complémentaires, comme cela a été précisé, dont les PFAS, l'uranium, les perturbateurs endocriniens comme le bisphénol A, pour atteindre un total de 52 paramètres à contrôler.

D'autre part, la directive permettant aux États membres d'ajouter des paramètres complémentaires, la Wallonie contrôlera dorénavant le perchlorate, également perturbateur endocrinien.

En outre, des teneurs maximales autorisées seront progressivement abaissées, comme pour le plomb ou le chrome par exemple. Les contrôles effectués pour vérifier le respect de ces normes seront systématiques et proportionnels à la taille des zones de distribution.

Le deuxième axe de ce décret est l'application du principe de précaution. À cette fin, une liste de vigilance sera établie. Il s'agit d'une avancée majeure pour la santé des populations. Si des substances sont soupçonnées être dangereuses pour la santé des usagers, elles seront reprises dans cette liste et feront l'objet d'un suivi particulier.

La Commission européenne propose d'y intégrer des perturbateurs endocriniens et des microplastiques à partir de 2024. Le Gouvernement wallon sera habilité à compléter cette liste de vigilance. Ce sera le cas pour les fibres d'amiante, par exemple. Cette mesure rassurera nombre de citoyens de certaines communes qui possèdent encore des conduites en amiante-ciment sur leur territoire, comme en Wallonie Picarde par exemple.

Le troisième axe concerne l'information aux usagers. En cas de menace pour la qualité de l'eau, le fournisseur a un devoir d'enquête et d'intervention selon des plans d'urgence préétablis. Si la norme est dépassée, il doit avertir les usagers concernés, mettre en place des restrictions d'usage et, si nécessaire, ravitailler en eau et en bouteille la population concernée.

Le présent décret renforce le devoir d'information du fournisseur en l'obligeant, en cas de dépassement des normes de qualité, d'informer les publics concernés de manière exhaustive et de donner des recommandations pour les groupes de population sensible, le cas échéant comme les femmes enceintes, les enfants, et cetera.

Le quatrième axe concerne l'accessibilité à l'eau. Le Gouvernement devra évaluer les possibilités d'améliorer l'accès à l'eau des personnes qui actuellement en ont une disponibilité limitée dans l'espace public. Il s'agit par exemple de réinstaller des points d'eau dans l'espace public pour les personnes sans-abri, les touristes de passage, et cetera, ou de raccorder au réseau public des habitats permanents, par exemple.

Le cinquième axe concerne la gestion des risques. La directive applique le principe de précaution, en établissant des exigences pour l'évaluation de la gestion des risques liés à la qualité de l'eau. Les États membres doivent identifier les risques potentiels pour la santé humaine, et mettre en place des plans d'action pour les réduire.

Comme Mme la Ministre l'a précisé en commission, cette gestion des risques sera assurée par le SPW pour les zones de captage via les plans de gestion par district hydrographique et par les distributeurs d'eau depuis les zones de captage jusqu'au consommateur, y compris dans la partie privative de lieux non résidentiels de grande taille, notamment les lieux à usage public, avec un focus particulier dans ce cas pour le plomb et les légionelles.

Le Gouvernement a confié et financé une mission à la SWDE pour former l'ensemble des distributeurs d'eau wallon à une méthodologie commune d'analyse des risques pour plus de cohérence au niveau régional.

D'autre part, les plans de contrôle de la qualité des eaux devront aussi tenir compte de cette analyse de risque. Il s'agit également d'une belle avancée pour améliorer la qualité de notre eau.

Enfin, le dernier axe concerne la coopération intraeuropéenne. Les résultats des contrôles effectués par les États membres, que ce soit dans le cadre du suivi des normes de qualité de l'eau ou des éléments repris aux listes de vigilance, devront être communiqués à l'Europe. Cette formalisation de la coopération entre régions et pays d'Europe permettra à la Commission européenne de disposer d'une précieuse mine d'information qui servira à mettre à jour les normes de qualité de l'eau, notamment en compilant les résultats issus des diverses analyses de risque.

En outre, un plan d’action de réduction des fuites dans les réseaux – comme cela a été évoqué par mes collègues – devrait être transmis à la Commission pour le début de l’année 2030 au plus tard. De plus, la Commission souhaite également opérer une harmonisation des normes concernant les matériaux en contact avec l’eau. Actuellement, seuls quatre États ont établi des règles pour la certification de ces types de matériaux.

Vu qu’en Belgique ces normes relèvent du niveau fédéral, en attendant cette harmonisation, les fournisseurs pour le réseau wallon peuvent déjà se baser sur les normes existantes dans ces quatre États membres.

Pour conclure et résumer donc mon propos, je dirais que ce décret, qui transpose en loi la directive européenne, a pour objectif d’assurer la qualité de l’eau destinée à la consommation humaine, en établissant des normes strictes de potabilité de l’eau, en exigeant un traitement approprié de l’eau, et en établissant des obligations pour l’évaluation et la gestion des risques liés à la qualité de l’eau. Les États membres de l’Union doivent surveiller régulièrement la qualité de leur eau, informer clairement le public des résultats, et faire

remonter ces informations au niveau de la Commission européenne. Il s'agit donc d'une étape supplémentaire importante dans l'histoire de la distribution de l'eau dans nos contrées, et notre groupe, par l'approbation de ce décret, fait pleinement confiance au Gouvernement et à Mme la Ministre pour sa mise en œuvre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos différentes interventions. Je me réjouis de voir aboutir aujourd'hui un décret fixant les fondements nouveaux de la gestion de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, et ce, pour la première fois depuis 20 ans. L'objectif est simple, augmenter encore la protection de la santé publique et de la sécurité des consommateurs en ce qui concerne la distribution publique d'eau, ainsi que certaines fournitures privées destinées à la consommation humaine.

Au-delà des normes fixées, la directive prévoit également des paramètres sanitaires à prendre en considération, qui puissent être réexaminés tous les cinq ans à la lumière des progrès scientifiques et technologiques, sur base du mécanisme de vigilance, ainsi qu'une approche holistique qui sera suivie par chaque État membre concernant les risques en matière de sécurité sanitaire.

À ce sujet, je suis particulièrement satisfaite que nous ayons pu intégrer des risques ou des inquiétudes supplémentaires qui ont notamment surgi en Wallonie – je pense au perchlorate ou à l'amiante, vous les avez évoqués – dans l'arrêté d'exécution du décret. Ce dernier a été, si mes informations sont exactes, Monsieur Matagne, transmis aux services du greffe fin de la semaine passée. J'imagine qu'il vous arrivera sous peu.

À notre demande, l'Union européenne a intégré les PFAS dans les paramètres supplémentaires à normer désormais pour l'ensemble de l'Union européenne. Je me réjouis aussi des avancées réalisées en matière d'accès à l'eau, en ce qui concerne l'indispensable réduction des fuites sur nos réseaux : la lutte contre le gaspillage de la ressource à l'heure des dérèglements climatiques est devenue indispensable.

Je vais répondre à vos principales questions. Tout d'abord, sur les enjeux de métabolites de pesticides. La nouvelle directive prévoit, en plus du paramètre pesticide – qui, pour rappel, fait l'objet d'une norme stricte en Europe depuis 1980 –, que les États membres fixent une valeur indicative aux fins de la gestion de la présence de résidus de pesticides qui sont qualifiés de « métabolites non pertinents ». En bref, un métabolite est qualifié de « non pertinent » s'il a perdu l'activité biologique du pesticide parent, et s'il ne présente pas de toxicité. Cette information est requise dans les dossiers d'autorisation des substances actives mises sur le marché, conformément au règlement européen des produits phytopharmaceutiques, pour tous les métabolites susceptibles de migrer significativement dans les eaux souterraines. L'administration, à travers le SPW ARNE, en est régulièrement informée par le SPF Santé et Sécurité de la chaîne alimentaire qui agrée les produits phytos mis sur le marché en Belgique.

Le projet d'arrêté d'exécution du décret fixe cette valeur indicative dans l'eau potable à 4,5 microgrammes par litre pour chacun des six métabolites non pertinents qui sont couramment suivis dans nos eaux brutes souterraines à la demande du SPF Santé publique. Cette valeur correspond à un seuil statistique de préoccupation toxicologique, et a été concertée entre les trois Régions belges.

Vous avez eu vent de ce qui se discute en France, notamment le fait que l'Agence nationale de sécurité sanitaire considère que certains de ces métabolites sont pertinents, donc qu'il faut leur appliquer la même norme qu'à un pesticide, soit 0,1 microgramme par litre. Il en résulte, pour certaines molécules, que l'eau de distribution ne serait plus conforme dans une bonne partie des échantillons français.

Dès que j'ai pris connaissance du rapport de l'ANSES, j'ai écrit au ministre fédéral compétent, M. Clarinval, pour qu'il me confirme les positions de la Belgique concernant tous les métabolites qui ont été investigués dans cette étude, afin d'en tenir compte dans le projet d'arrêté et dans ses révisions successives. Je resterai extrêmement vigilante par rapport à ces enjeux importants pour notre santé publique.

Vous aurez constaté, par cet exemple de métabolites, que le nouveau décret constitue un progrès supplémentaire pour la protection de la santé publique sur le long terme avec une attention particulière aux populations sensibles. Je précise aussi que, dans les nouvelles normes que nous avons introduites dans le cadre de ce décret, certaines concernent également des perturbateurs endocriniens, ce qui est aussi un enjeu essentiel en matière de santé publique, de même que la problématique des PFAS et de l'amiante.

En ce qui concerne les questions relatives à la précarité hydrique, Monsieur Dupont, on en a largement discuté en commission. Je sais que parfois on a beau expliquer, soit il y a un problème d'incompréhension, soit c'est autre chose, mais force est de constater que vous n'avez pas compris que le périmètre du décret n'était pas celui de la précarité hydrique. Il y a d'autres actions que nous menons en la matière. Ce décret-ci prévoit des mesures nouvelles qui visent, par un soutien régional, à améliorer l'accès à une eau de qualité pour des personnes qui ne disposent pas de cet accès à l'eau ; cela a été rappelé par M. Maroy notamment.

Dans l'esprit de cette directive, il s'agit donc de donner accès à l'eau par exemple aux personnes sans-abri, aux voyageurs, aux habitants isolés du réseau public. Ce n'est pas l'objet de ce décret que de traiter de l'enjeu des personnes en difficulté de paiement pour leur facture d'eau, pour lesquelles, malgré tout ce que vous pourriez penser ou dire, nous avons agi. Nous avons en effet largement renforcé le Fonds social de l'eau. Nous avons largement, dans les faits, réduit la mise en pratique des limiteurs de débit. Je rappelle que la SWDE, qui est l'opérateur principal, ne recourt plus aux limiteurs, et que la CILE n'en place plus qu'en exécution de la décision d'un juge.

Par ailleurs, pour agir également sur la réduction de la facture, nous avons dégagé 22 millions d'euros pour éviter un impact de la crise énergétique sur la facture d'eau après déjà des vagues d'aide covid à destination également des ménages.

J'en viens au prix de l'eau. La directive que nous transposons est certes très ambitieuse sur le plan de la protection de la santé humaine tout au long de notre vie. La perturbation endocrinienne est cette fois clairement prise en considération, notamment par la liste de vigilance. Cela a un coût, mais ces coûts ont été estimés par la Commission européenne comme marginaux par rapport aux bénéfices attendus pour la santé. Je rappelle brièvement les principales aides que nous avons consenties au secteur de l'eau pour réussir la transition vers cette protection supplémentaire de nos concitoyens, que ce soit en termes de monitoring ou d'évaluation et de gestion de risques :

- 360 000 euros pour pouvoir mettre en place une méthodologie relative au plan de gestion de la sécurité sanitaire de nos communes pour l'ensemble des 48 distributeurs d'eau, de façon à réduire les coûts pour chacun de ces distributeurs ;
- un monitoring complet de reconnaissance pour les PFAS par le Gouvernement pour les années 2023, 2024, 2025, à hauteur de 300 000 euros. Je rappelle que nous avons anticipé le calendrier de monitoring pour les PFAS par rapport au calendrier européen ;
- des études spécifiques de vigilance sur la problématique de l'amiante, de façon à établir une stratégie de gestion des risques relatifs aux canalisations en amiante pour les distributeurs concernés, pour un budget de 225 000 euros.

Par ailleurs, le décret prévoit que la gestion des risques relatifs aux zones de captage ainsi que l'information en ligne du consommateur soit également prise en charge par l'administration sur le budget régional, ce qui représente un travail conséquent.

Cela a été rappelé par Mme Pécriaux, Aquawal s'est déclaré incapable de chiffrer précisément l'impact de ce nouveau régime sur le coût-vérité en matière de déchets. C'est relativement logique, puisque les nouveaux paramètres viendront en vigueur à partir de 2024, sauf pour les PFAS qui ont été anticipés. Toutefois, Aquawal s'attend aussi à faire des économies sur ce qui est requis, notamment par la prise en charge par le SPW de l'évaluation des risques relatifs aux zones de captage dans le cadre des plans de gestion des districts hydrographiques.

En conclusion, sur ce volet, je suis consciente que l'impact financier soit complexe à évaluer. Par ailleurs, Monsieur Matagne, je renouvelle mon soutien à l'Observatoire des coûts qui serait proposé par Aquawal.

J'en termine par l'enjeu des fuites des réseaux et la problématique plus globale de la fuite d'eau, un enjeu qui prend de l'ampleur au fur et à mesure que les dérèglements climatiques s'imposent malheureusement à nous. A fortiori dans un contexte de sécheresse à répétition.

Le Comité de contrôle de l'eau évalue et compare régulièrement et globalement les fournisseurs d'eau sur base d'un indicateur appelé l'indice linéaire des volumes non enregistrés. De son côté, dans son nouveau contrat de gestion d'ici 2027, la SWDE s'engagera à améliorer son indice linéaire de pertes.

Jusqu'ici, il faut le reconnaître, l'enjeu de la lutte contre les fuites d'eau n'était pas un enjeu prioritaire pour les opérateurs de l'eau. Avec ce décret et avec ce nouveau contrat de gestion de la SWDE, nous avons voulu mettre les bouchées doubles pour combler ces fuites, avec, notamment dans le cadre du Plan de relance, 5 millions d'euros dédiés.

Ce montant a été dégagé pour mettre en œuvre une méthode d'évaluation de ces fuites, pour les identifier et équiper ensuite les réseaux pour les combler. À cet égard, cinq *proof of concept* sont en cours de réalisation pour avancer sur cette méthodologie d'évaluation, et ce, sur l'ensemble de la Région wallonne.

Pour ne pas être plus long, il me reste à vous remercier pour votre soutien global à ce projet de décret. J'espère bien entendu qu'au moment du vote, ce soutien se confirme – je n'en doute pas –, de façon à ce que nous puissions œuvrer ensemble pour plus de protection de nos concitoyens et de l'environnement. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, et je vous réitère le soutien de mon groupe.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Vous avez dit que ce décret comportait des éléments pour améliorer l'accès à l'eau, notamment pour des publics précaires. CQFD, c'est bien un projet de décret qui prend en compte plus largement l'accès à l'eau.

C’est dans le décret, vous venez vous-même de le dire. Vous auriez donc pu – c’est un choix politique – ne pas aller aller plus loin et ne pas inclure ces 20 % de personnes en précarité hydrique. C’est un choix politique, c’est le vôtre.

Vous avez dit que l’on a pris des mesures. En attendant, vous avez peut-être agrandi un peu le trou du limiteur. Il est pourtant toujours là. Il existe toujours et peut toujours être mis chez les citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je ne comptais pas répliquer, mais je ne peux pas rester muet après avoir entendu les âneries – il s’agit bien d’âneries –, qui viennent d’être débitées par le collègue du PTB.

On vous l’a expliqué mille fois en commission. La ministre Tellier vient encore de le faire : ce n’est pas un décret sur la précarité hydrique au sens social du terme ! Ce n’est pas un décret qui règle la problématique de personnes qui sont raccordées à l’eau, mais qui, pour des raisons économiques, ne peuvent pas payer leurs factures.

On ne nie pas pour autant le problème, mais ce décret – lisez-le – ne parle pas de cela. De quoi parle-t-il ? Il parle, par exemple, des gens du voyage, de publics comme des touristes, de donner un accès à l’eau, par exemple, dans l’espace public. C’est de cela qu’il est question.

Vous ne voulez pas comprendre, mais on ne peut pas quand même continuer. C’est assommant à la fin.

Pour le reste, l’essentiel, c’est que nous soutiendrons bien évidemment ce projet de décret qui va dans le bon sens, qui offre des garanties de sécurité au grand public. Je le répète, on sera évidemment très attentifs à ce que cela ne se répercute pas sur la facture des citoyens. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre. Même si effectivement la précarité hydrique n’entre pas dans le périmètre de ce décret, vous avez bien fait de rappeler tout ce que vous avez mis en œuvre à ce sujet.

Vous avez en effet toujours été extrêmement volontariste pour lutter contre la précarité hydrique. Je pense que ce n’est que faire preuve d’objectivité de le rappeler ici.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Doc. 1202 (2022-2023) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er
- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 23 ?

Art 2 à 23
- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 23 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) (DOC. 1198 (2022-2023) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 1198 (2022-2023) N° 1).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Lomba sous le n° 1198 (2022-2023) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de modification.

J'invite Mmes les Secrétaires Grovonius et Goffinet à venir me rejoindre en tribune pour procéder aux votes.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR LA SAISINE DU COMITÉ DE CONCERTATION (CODECO) EN VUE DE LA DÉNONCIATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 27 FÉVRIER 2023 DÉTERMINANT LES MODALITÉS RELATIVES À LA PUBLICITÉ POUR LES JEUX DE HASARD PAR MM. ANTOINE ET COLLIN (DOC. 1274 (2022-2023) N° 1) ET PAR MME SOBRY, MM. WITSEL ET BIERIN (DOC. 1275 (2022- 2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur la saisine du Comité de concertation (CODECO) en vue de la dénonciation de l'arrêté royal du 27 février 2023 déterminant les modalités relatives à la publicité pour les jeux de hasard.

La première motion motivée de MM. Antoine et Collin a été imprimée et distribuée sous le document n° 1274 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Sobry, MM. Witsel et Bierin a été imprimée et distribuée sous le document n° 1275 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Sobry, MM. Witsel et Bierin.

La parole est à M. Antoine, auteur principal du projet de motion motivée.

Je serai strict sur le temps de parole de 3 minutes parce qu'il y a 12 motions.

M. Antoine (Les Engagés). – J'espère que vous le répéterez à chacun des orateurs et que ce n'est pas uniquement destiné à votre serviteur.

L'arrêté royal du 27 février 2023 cause un évident préjudice au monde sportif puisqu'il va priver celui-ci des recettes publicitaires qu'engendraient les jeux et paris, mais, plus grave, il aura des conséquences pour nos recettes régionales puisque la taxe sur les jeux et paris nous rapporte 23 millions d'euros, un chiffre en constante augmentation.

De surcroît, cet arrêté a fait l'objet d'une vive critique de la présidente de la Commission des jeux de hasard. Selon elle, l'interdiction telle qu'elle est avancée par le ministre fédéral conduira un certain nombre de parieurs, notamment les jeunes, vers des circuits illégaux ou à utiliser des plateformes internationales, privant alors la Région wallonne de précieuses recettes dont nous avons besoin.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour des raisons politiques… Dois-je rappeler que l'éminent président du Mouvement réformateur, fort discret dans la presse, a très récemment rappelé que, selon lui, ce serait la mort du monde sportif et qu'il fallait s'opposer à cet arrêté ? Ce n'est pas uniquement pour lui obéir que j'agis, avec René Collin, sur le terrain, mais parce qu'il y va, ni plus ni moins, de l'intérêt du monde sportif et des recettes régionales.

Dès lors, nous demandons légitimement que le Gouvernement wallon saisisse le Comité de concertation, s'oppose à ce projet et force avec celui-ci une concertation. J'ai cru lire ce matin dans la presse que le ministre des Finances n'était plus prêt à l'avenir à se laisser faire comme ce fut le cas ces derniers mois.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sobry (MR). – Je n'utiliserai pas les trois minutes, d'abord parce que le collègue Antoine vient de développer la position du MR, et je l'en remercie. Par ailleurs, parce que le ministre Dolimont a répondu en commission à toutes les inquiétudes du député des Engagés par rapport à ce pourquoi la Région est compétente ou non, aussi par rapport aux contacts qu'il a entrepris avec le Fédéral et les éléments rassurants qui en sont ressortis. Tous les éléments qui étaient contenus dans l'interpellation du député Antoine ont trouvé réponse et ont trouvé de quoi être rassuré en commission. Je renverrai simplement aux échanges que l'on a eus et qui nous ont permis de déposer la motion pure et simple.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
16 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont,

Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR LA DIMINUTION DES CHARGES RÉGIONALES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR MM. HERMANT ET SCHONBRODT (DOC. 1277 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. BIERIN, DOUETTE ET LOMBA (DOC. 1278 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur la diminution des charges régionales pour lutter contre la précarité énergétique.

La première motion motivée de MM. Hermant et Schonbrodt a été imprimée et distribuée sous le document n° 1277 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Bierin, Douette et Lomba a été imprimée et distribuée sous le document n° 1278 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bierin, Douette et Lomba.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Hermant (PTB). – Chers collègues, le dernier baromètre de la fondation Roi Baudouin sur la précarité énergétique est sorti. Il vient de sortir et a montré que la Wallonie est la Région de Belgique avec le plus haut taux de précarité énergétique : plus d'une famille sur quatre est touchée. Face à cette situation sociale difficile, le PTB propose depuis un certain temps – mais, à nouveau, on retape sur le clou – de diminuer les charges régionales wallonnes qui sont dans la facture d'électricité. Pour une famille moyenne, avec le gaz, c'est près de 900 euros par an de charges en plus.

Cette diminution est d'autant plus justifiée quand on voit ce qu'il y a dans les charges régionales : la taxe énergie verte qui sert à financer le système des certificats verts. Or, qui profitent le plus des systèmes de certificats verts ? On l'a vu, vous l'avez tous lu dans la presse, c'est Luminus, Engie, Eneco, L'Oréal aussi, les familles Colruyt, Lippens, et cetera. Toutes des entreprises ou de grosses fortunes belges qui n'ont pas besoin d'aide pour investir dans les énergies renouvelables, certainement si c'était payé par les factures d'énergie des familles.

Deuxièmement, il y a aussi des accords de branche quant à l'impact sur ces charges. Cela fait des années que les différents gouvernements ont mis en place un système de réduction de la facture d'électricité pour les multinationales comme Google, GSK, Total, AGC, ArcelorMittal, Caterpillar, et cetera. Entre 2013 et 2021, ces réductions représentaient au total 1,2 milliard d'euros qui sont partis de la poche des familles vers ces multinationales.

On le voit, une partie des charges régionales est injuste socialement. Pire, elles aggravent la précarité énergétique en Wallonie.

Le Gouvernement justifie ces aides payées par les familles au profit des multinationales par une volonté de booster la production d'énergies renouvelables et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Or, ces émissions ont stagné ces dernières années. Depuis 2012, cela stagne. La dernière baisse est due au confinement.

En conclusion, j'invite tous les partis du Parlement à demander au Gouvernement que celui-ci fasse passer la lutte contre la précarité énergétique des familles avant le bilan financier de ces grandes entreprises, de ces multinationales.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Bierin (Ecolo). – Je n'utiliserai pas non plus les trois minutes.

Dans le cadre de ce débat, on peut non seulement renvoyer vers les discussions qui ont eu lieu en commission, mais on peut aussi renvoyer aux discussions qui ont lieu plus ou moins toutes les deux semaines en séance plénière. Vous avez donc le choix, chers collègues, d'aller revoir soit les comptes rendus des commissions précédentes, soit et/ou les comptes rendus des séances plénières précédentes. Tous les arguments y figurent.

(Applaudissements)

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
5 membres répondent non.
11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Liradelfo, Mugemangango.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Hermant, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Le PTB en a déjà parlé, mais nous y reviendrons tant que cela ne changera pas. Tant que cette situation injuste sur la facture des ménages n'est pas modifiée, nous reviendrons sur ce point. C'est scandaleux ! Nous demandons que la facture soit réduite pour tous les citoyens.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR LE MONTANT DES RÉDUCTIONS ÉNERGÉTIQUES PERÇUES PAR AVERY DENNISON ET MACTAC PAR MM. HERMANT ET SCHONBRODT (DOC. 1279 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. BIERIN, DOUETTE ET LOMBA (DOC. 1280 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur le montant des réductions énergétiques perçues par Avery Dennison et MACtac.

La première motion motivée de MM. Hermant et Schonbrodt a été imprimée et distribuée sous le document n° 1279 (2022-2023) N° 1

La seconde motion pure et simple de MM. Bierin, Douette et Lomba a été imprimée et distribuée sous le document n° 1280 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bierin, Douette et Lomba.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Hermant (PTB). – On en a parlé et reparlé, la situation chez Avery Dennison, ce sont 245 personnes qui perdent leur emploi. Nous avons demandé à plusieurs reprises en commission et en plénière que le Gouvernement wallon se préoccupe de la situation sur place et des travailleurs.

Nous avons constaté que depuis un certain nombre d'années, ce genre d'entreprise reçoit énormément d'aides de la part du Gouvernement wallon. Par exemple, au niveau des accords de branche, ce sont des réductions sur la facture d'électricité à coup de millions d'euros qui sont accordés à ce genre d'entreprises.

Cependant, quand nous posons la question en commission, les ministres nous répondent que ces données sont confidentielles. Cela ne va pas, ces données doivent être publiques, il faut une publication des données de toutes ces aides accordées par le Gouvernement wallon, parce que nous voulons savoir de combien d'argent public ces grandes entreprises qui licencient autant de personnes bénéficient.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Bierin (Ecolo). – Les accords de branche, c'est un cadre qui existe depuis de nombreuses années. On est pour le moment toujours dans le cadre des accords de branche 2014-2020 qui ont été prolongés. Le Gouvernement est en train de négocier les futurs accords de branche. Dans cette perspective, il y a probablement des éléments à mettre sur la table.

En l'occurrence, les aides versées aux entreprises dans le cadre des accords de branche respectent le cadre fixé en son temps au moment de leur entrée en vigueur, et on ne va pas modifier ce cadre juste pour le bon plaisir du groupe PTB.

Un cadre juridique existe et il y a une sécurité juridique à assurer par rapport aux aides accordées, et on reste dans ce contexte.

Par ailleurs, le but des accords de branche est aussi d'inciter les entreprises à aller plus loin que les objectifs fixés par l'Union européenne. C'est sur base volontaire qu'elles s'y inscrivent et que l'on permet par là d'aller plus loin dans nos objectifs d'émission de CO_2, de gaz à effet de serre de manière générale. L'objectif est plutôt positif, et on continue à y souscrire par rapport aux enjeux climatiques.

Ce n'est pas parce qu'il y a une décision par ailleurs stratégique que l'on déplore pour les travailleurs concernés que cela nécessite de remettre en question l'ensemble du dispositif avec ces objectifs qui sont tout à fait louables.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
5 membres répondent non.
11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Liradelfo, Mugemangango.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Hermant, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Monsieur Bierin, je pensais qu'Ecolo soutenait le principe de transparence et je vois que ce n'est pas du tout le cas ici.

La transparence que nous demandons, ce n'est pas pour mon bon plaisir, mais parce que 245 familles vont se retrouver dans de grandes difficultés.

Je ne sais pas si vous avez déjà été licencié un jour dans votre vie et si vous vous êtes retrouvé dans cette situation dramatique.

(Réactions dans l'assemblée)

J'entends certains rigoler, mais, pour ces familles, c'est dramatique.

Nous demandons la transparence et nous trouvons dommage de ne pas avoir été suivis.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MATAGNE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR LES MENACES DE FERMETURE DE POINTS D'ARRÊT ET L'IMPACT SUR LA MOBILITÉ EN WALLONIE PAR MM. DESQUESNES ET ANTOINE (DOC. 1281 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. HEYVAERT, FONTAINE ET MME GALANT (DOC. 1282 (2022- 2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur les menaces de fermeture de points d'arrêt et l'impact sur la mobilité en Wallonie.

La première motion motivée de MM. Desquesnes et Antoine a été imprimée et distribuée sous le document n° 1281 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Heyvaert, Fontaine et Mme Galant a été imprimée et distribuée sous le document n° 1282 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Heyvaert, Fontaine et Mme Galant.

La parole est à M. Desquesnes, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Chers collègues, il s'en est fallu d'un cheveu – par 8 voix contre 6 – pour que ferment une série de points d'arrêt situés dans nos campagnes et nos zones rurales en Wallonie.

En définitive, la décision n'a pas été prise par les instances ferroviaires, mais la menace demeure

aujourd'hui. Quand ce n'est pas Infrabel, c'est la SNCB. Soit on réduit la fréquence des trains sur les petites lignes, soit on constate, parce qu'il y a moins de fréquence, que moins de personnes montent dans le train.

À chaque fois, petit à petit, il y a détricotage et destruction de l'offre ferroviaire, alors que la Déclaration de politique régionale dit qu'en termes de mobilité, les lignes ferroviaires seront la colonne vertébrale de la mobilité en Wallonie. On ne peut donc pas rester inactifs. Même si le couperet n'est pas passé loin et que l'on a évité la fermeture de points d'arrêt et de gares en Wallonie, on sent bien la menace qui plane.

Nous pensons que la Wallonie doit être davantage proactive et se doter d'une stratégie complète, avec une veille sur la baisse d'investissement sur certaines lignes, qui est le prélude à la fermeture annoncée de points d'arrêt et de gares, investir dans les gares et les abords de gares ainsi que les services à proximité pour conforter l'intérêt autour des mobipôles qui traînent à se mettre en œuvre concrètement, renforcer les liaisons, notamment omnibus, qui rayonnent autour des villes wallonnes et, enfin, avoir davantage de coordination entre le TEC et la SNCB.

Malheureusement, dans toute une série de points, l'articulation n'existe pas aujourd'hui et dessert au sens négatif les gares rurales. Étant donné que les correspondances sont mauvaises, plutôt que de prendre le train à proximité de chez soi, on prend sa voiture pour aller à 10 ou 15 kilomètres à la gare centrale, qui est saturée au niveau de ses parkings. C'est un très mauvais signal pour la mobilité wallonne.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement wallon de mettre en place une vraie stratégie proactive afin de préserver et conforter nos lignes rurales et les points d'arrêt dans les campagnes.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Heyvaert (Ecolo). – M. Desquesnes a répété ce qu'il déclare dans les articles de journaux. Les Engagés estiment que les fermetures sont déjà actées et qu'il faudrait déjà prévoir des alternatives. Heureusement que nous avons des gouvernements, qu'ils soient wallon ou fédéral, ambitieux au niveau des transports en commun ; pas comme quand le cdH était au pouvoir et que des fermetures étaient acceptées.

Les fermetures ne sont pas une option, comme l'a rappelé le ministre fédéral. La seule solution est d'augmenter le nombre de voyageurs pour éviter les fermetures. C'est pour cela que, pour le moment, la SNCB présente son nouveau plan de transport. Je vais vous lire l'introduction de la présentation : « Avec le nouveau contrat de service public, la SNCB dispose d'un cadre de 10 ans pour :

- attirer plus de voyageurs ;
- satisfaire aux ambitions du Gouvernement belge en termes de mobilité durable dans un contexte de changement climatique ;
- faire partie des meilleures entreprises ferroviaires au niveau de la performance. »

On le voit, avec l'instauration d'un contrat de service public, la SNCB est maintenant en marche pour devenir la colonne vertébrale de la mobilité. Chers collègues, soit vous votez la motion de la majorité qui invite les gouvernements à continuer à investir dans les transports en commun, soit vous votez la motion des Engagés qui estime que l'on n'arrivera pas à augmenter le nombre de voyageurs et que nous devons déjà réfléchir à des alternatives.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – J'ai travaillé comme accompagnateur de train pendant presque huit ans. Ces petites gares, je les connais donc bien. Il y a des gares qui sont moins utilisées en Région wallonne, mais il y a plusieurs choses à dire par rapport à cela.

La première est que l'accès à ces gares a diminué d'année en année. Là où il y avait des trains chaque heure jusque tard le soir, on a réduit l'offre des trains jusqu'à moins tard, on a parfois réduit le passage des trains à quelques fois par jour au lieu d'une fois par heure. Dans la région du Centre, on est passés en quelques décennies de 40 gares à 13 gares. Il y a une réduction drastique, on doit revoir cette politique du rail.

Deuxième point : on peut avoir des gares qui se situent dans des régions peu habitées, et ces gares peuvent être très efficaces pour acheminer les gens via le bus. Le TEC – et donc le Gouvernement wallon – a un rôle à jouer dans le maintien de ces petites gares en développant l'offre de bus. Plus il y aura de bus pour amener ces gens vers ces petites gares, plus la fréquentation des trains va augmenter et moins la SNCB aura d'arguments pour tenter de les fermer.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
15 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic,

Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

- S'est abstenu :
M. Desquesnes.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je ne sais pas où M. Heyvaert lit des choses dans les journaux, mais nous avions raison de tirer la sonnette d'alarme. À 8 voix contre 6, c'est une majorité extrêmement *light* qui a préservé les gares rurales.

Le combat doit être mené, et le Gouvernement wallon ne peut pas rester aveugle.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR L'INSÉCURITÉ DES ÉLEVEURS QUANT AUX ANIMAUX SURNUMÉRAIRES AU SEIN DE LEURS ÉLEVAGES PAR M. MATAGNE (DOC. 1283 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. CLERSY, DODRIMONT ET MME PÉCRIAUX (DOC. 1284 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur l'insécurité des éleveurs quant aux animaux surnuméraires au sein de leurs élevages.

La première motion motivée de M. Matagne a été imprimée et distribuée sous le document n° 1283 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Clersy, Dodrimont et Mme Pécriaux a été imprimée et distribuée sous le document n° 1284 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Clersy, Dodrimont et Mme Pécriaux.

La parole est à M. Matagne, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Matagne (Les Engagés). – Cette réforme est un texte qui va dans le bon sens, mais il pose encore de nombreuses questions et génère beaucoup d'incertitudes chez les éleveurs, d'où cette motion.

Celle-ci vise à insister sur la notion de tolérance sur le nombre de races qu'un éleveur peut commercialiser, sur la période autorisée pour commercialiser les animaux qualifiés d'excédentaires, concernant l'appréciation de la taille des enclos, si on ne dort pas dans son living – Mme la Ministre était présente en commission pour que je puisse exprimer mes propos, je n'ai pas suffisamment de temps pour le faire ici –, qu'il y ait un accompagnement dans le processus de stérilisation des animaux excédentaire et un accompagnement des éleveurs dans la mise en œuvre de cet arrêté et enfin, un contrôle spécifique pour écarter toute hypothèse d'euthanasie d'agrément.

Voilà le projet de motion qui vise à rassurer les éleveurs et à répondre aux incertitudes de ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy, premier auteur du projet de motion pure et simple.

M. Clersy (Ecolo). – Quatre éléments : comme mon collègue l'a souligné, les normes d'encadrement des établissements pour animaux avaient plus de 20 ans, il fallait donc les réformer. Je crois qu'il y avait une attente importante de la part de nos concitoyens, des associations pour en finir avec les usines à chiots.

Plus positivement, on a vu que beaucoup d'élevages n'avaient pas attendu la réforme pour renforcer leurs bonnes pratiques en matière de bien-être animal.

Il y a également cet avis du Conseil du bien-être animal, qui rassemble des vétérinaires, des représentations des élevages d'animaux de compagnie, et qui rappelle que la limitation à deux races permet à l'éleveur de se consacrer pleinement à chacune d'entre elles et d'en connaître les spécificités, les caractéristiques physiques et comportementales.

Mme la Ministre nous a rappelé qu'en commission, plus de 90 % des éleveurs n'élevaient qu'une ou deux races. Cette disposition était d'ailleurs prévue par le prédécesseur de Mme la Ministre, le ministre Di Antonio.

Tout changement induit des interrogations légitimes, c'est le cas dans ce dossier. Le Gouvernement nous a expliqué en commission qu'il ne restait pas inactif en renforçant la concertation, les outils d'information. Mme la Ministre a par ailleurs manifesté une ouverture sur l'idée que ces petits éleveurs soient représentés au niveau du Conseil du bien-être animal lors de ce renouvellement. Des régimes transitoires ou assouplis ont été mis sur pied, c'est le cas pour les surfaces minimales pour les animaux, les établissements disposent de cinq ans pour s'adapter. C'est également le cas au niveau des races, en effet, les éleveurs auront la possibilité de modifier à deux reprises au cours de leur agrément les races choisies parmi la ou les deux races qu'ils auront déterminées.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – C'est un sujet qui préoccupe de nombreux éleveurs. En effet, ceux-ci étaient venus manifester devant le cabinet de Mme la Ministre. Un élément d'inquiétude est cette limitation à deux races maximum. On comprend la logique de vouloir lutter contre les usines à chiots, celle-ci est partagée par le PTB – j'espère par tout le monde –, mais cela attaque aussi de petits éleveurs qui détiennent souvent peu d'animaux, ou encore le fait que les espaces extérieurs, comme les jardins, n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la taille des enclos. C'est donc un certain risque de disparition de ces petits éleveurs. Ce principe des deux races semble un peu arbitraire, même si l'on comprend bien que c'est la transposition pure et simple d'une des dispositions du Conseil wallon du bien-être animal, mais il y a des races qui sont assez proches, d'autres moins, que ce soit en termes d'alimentation, d'élevage, et cetera. C'est donc assez complexe. Cela semble bizarre d'avoir une règle aussi stricte dans la législation.

Nous comprenons donc la motion des engagés et nous la soutenons.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
16 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LA GESTION « SCHIZOPHRÉNIQUE » DES PARKINGS DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI PAR LA RÉGION WALLONNE PAR M. ANTOINE (DOC. 1285 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. DODRIMONT, HARDY ET BIERIN (DOC. 1286 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la gestion « schizophrénique » des parkings de l'aéroport de Charleroi par la Région wallonne.

La première motion motivée de M. Antoine a été imprimée et distribuée sous le document n° 1285 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Dodrimont, Hardy et Bierin a été imprimée et distribuée sous le document n° 1286 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Dodrimont, Hardy et Bierin.

La parole est à M. Antoine, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Antoine (Les Engagés). – Une réflexion, une motion en trois points.

D'abord les faits : dois-je rappeler que la Région wallonne, via la SOWAER, a confié l'exploitation commerciale de l'aéroport et de ses parkings à BSCA, et s'acquitte de ce fait d'une redevance de 16 millions d'euros ? Dans le même temps, surprise, pour occuper le

site de Caterpillar, qui est désespérément vide, la SOGEPA et IGRETEC ont constitué, il y a quelques mois, une société, la SORESIC, qui a, en dehors de toutes les règles, concédé plus de 1 000 places de parking à deux sociétés privées, organisant une concurrence déloyale à l'égard de BSCA. La Wallonie fait concurrence à la Wallonie !

Sur le plan politique, le ministre Borsus est au courant, vu qu'il a la tutelle sur Wallonie Entreprendre et qu'il a bien sûr un intérêt évident pour la reconversion de Caterpillar, mais il me signale qu'il n'est pas compétent pour les marchés, c'est le ministre Collignon qui l'est. Je me suis donc présenté chez le ministre Collignon qui nous a rappelé qu'il fallait des marchés publics, qu'il fallait respecter le principe d'égalité et de transparence, et qu'il fallait bien sûr procéder à une concession en bonne et due forme, mais il m'a dit, lui aussi, qu'il n'était pas responsable, que c'était le ministre Dolimont qui était compétent. J'imagine que celui-ci me renverra vers le ministre-président, vu que cela concerne tout le monde et personne.

Ce que nous souhaitons, Monsieur le Président, c'est que l'occupation de fait, en dehors de toute procédure légale, cesse pour les parkings de Caterpillar, que BSCA – ce qui est son souhait répété à plusieurs reprises, fort de consultations juridiques qui sont, me semble-t-il, totalement indiscutables – puisse être consulté et que, bien évidemment, s'il fallait encore aménager des parkings sur le site de Caterpillar, on recoure à des marchés publics, dans la transparence, respectant les principes d'égalité et de non-discrimination. Ce que nous demandons, c'est que la Wallonie cesse de concurrencer la Wallonie, qu'elle arrête de concurrencer son propre aéroport en le privant au passage de ressources dont il a particulièrement besoin.

Cette situation illégale doit s'interrompre. Je fais donc appel ici à tous les parlementaires, de la majorité et de l'opposition, pour soutenir notre démarche pour mettre fin à cette occupation en dehors de toute règle.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – On a de fait discuté de ce point en commission il y a 15 jours. M. Antoine a interpellé le ministre Collignon ce lundi, et compte aussi interpeller, comme il l'a dit, le ministre Dolimont.

Je rappelle juste que le CA du 12 avril a confirmé qu'il n'y avait pas de problème de légalité. Le ministre Borsus a rappelé toute une série d'arguments, et donc je vous propose de voter la motion pure et simple.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
16 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DES INTERPELLATIONS DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LA NON-VENUE DE LEGOLAND À CHARLEROI ET DE M. MATAGNE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LA FIN DE LEGOLAND EN WALLONIE ET LA VISION BELGO-WALLONNE EN TERMES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE
PAR MM. MUGEMANGANGO, SCHONBRODT ET LIRADELFO
(DOC. 1287 (2022-2023) N° 1),
PAR MM. MATAGNE ET ANTOINE
(DOC. 1288 (2022-2023) N° 1)
ET PAR MM. DODRIMONT, HARDY ET CLERSY
(DOC. 1291 (2022- 2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la non venue de Legoland à Charleroi et de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la fin de Legoland en Wallonie et la vision belgo-wallonne en termes de politique économique.

La première motion motivée de MM. Mugemangango, Schonbrodt et Liradelfo a été imprimée et distribuée sous le document n° 1287 (2022-2023) N° 1.

La deuxième motion motivée de MM. Matagne et Antoine a été imprimée et distribuée sous le document n° 1288 (2022-2023) N° 1.

La troisième motion pure et simple de MM. Dodrimont, Hardy et Clersy a été imprimée et distribuée sous le document n° 1291 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Dodrimont, Hardy et Clersy.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Mugemangango (PTB). – Merci, Monsieur le Président. On a déjà eu l'occasion d'évoquer cette question tout à l'heure. Je vais quand même insister sur un élément : dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie, on voit qu'il y a effectivement beaucoup de projets qui dépendent essentiellement de la volonté du privé et très peu de projets, surtout sur le plan industriel, qui dépendent des pouvoirs publics. C'est le cas sur un volet qui est très important pour nous, la transition écologique, qui va demander des milliers de bras et de cerveaux. Si on fait dépendre ce genre de projets de la volonté de multinationales privées, ils risquent de ne pas voir le jour.

J'insiste à nouveau sur cet élément qui avait été l'objet de plus d'ouverture de la part de M. Borsus en commission, à savoir qu'il faut pouvoir envisager, avec les outils publics wallons, de fournir un projet industriel, public à la hauteur pour les emplois carolos au niveau du NIC de Gosselies.

C'est la demande qui a été traduite dans ma question et dans cette motion.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne, auteur principal du deuxième projet de motion motivée.

M. Matagne (Les Engagés). – Ce sera très bref, Monsieur le Président, puisque j'avais formulé ma demande en commission à M. Borsus. La motion vise donc à formaliser la demande d'étudier la valorisation parcellaire du site de Caterpillar pour y valoriser le développement de PME.

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, le besoin est réel sur le terrain.

Par ailleurs, elle vise à communiquer à notre Parlement les comptes annuels de la société de reconversion des sites industriels de Charleroi.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je serai encore plus brève, vu qu'on a encore – à juste titre, c'est un dossier important – discuter de cette problématique lors d'une question d'actualité.

Le ministre a répondu ce qu'il avait déjà dit en commission, notamment qu'il allait analyser tout cela avec une vue « grand angle » ; qu'il n'y avait pas un a priori, ni positif, ni négatif, sur tout un panel de solutions possibles. Par la motion pure et simple, nous réaffirmons notre soutien à ce Gouvernement.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
16 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR LES AIDES PUBLIQUES À L'EMPLOI ET LES BÉNÉFICES CROISSANTS CHEZ DELHAIZE PAR MME BERNARD (DOC. 1289 (2022-2023) N° 1) ET PAR M. LEGASSE, MME SOBRY ET M. HEYVAERT (DOC. 1290 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur les aides publiques à l'emploi et les bénéfices croissants chez Delhaize.

La première motion motivée de Mme Bernard a été imprimée et distribuée sous le document n° 1289 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Legasse, Mme Sobry et M. Heyvaert a été imprimée et distribuée sous le document n° 1290 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Legasse, Mme Sobry et M. Heyvaert.

La parole est à Mme Bernard, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Bernard (PTB). – Quarante-trois jours de lutte chez Delhaize. Quatre-trois jours que les 9 200 travailleurs et travailleuses de Delhaize se battent pour leur emploi et leurs conditions de travail contre une direction de plus en plus agressive, qui ne veut rien entendre, qui leur envoie les « RoboCop » et les autopompes à l'entrée des réunions de concertation, qui leur envoie les huissiers et la police, comme on l'a vu à Marcinelle vendredi et encore à Mons ce matin.

Lundi, j'étais à Bruxelles. J'ai vu toute la détermination et la combativité des Delhaiziens, qui n'étaient pas seuls. J'ai donc aussi vu la détermination de l'ensemble du secteur, qui a bien compris ce qui lui pend au nez si Delhaize arrive à passer en force avec son plan de franchisation.

Ces dernières semaines, on a parlé plusieurs fois des cadeaux que le Gouvernement wallon fait aux multinationales en espérant qu'elles vont créer des emplois dans notre Région.

Le Gouvernement a accordé au groupe Delhaize près de 3 millions d'euros de réductions de cotisations sociales entre 2019 et 2021 via le dispositif Impulsion 55+. Le but de cette aide, comme la ministre Morreale et les collègues de la majorité l'ont dit à plusieurs reprises, est d'encourager l'entreprise à garder les travailleurs de plus de 55 ans.

Manifestement, cela ne fonctionne pas puisque le plan de franchisation de Delhaize va mener au remplacement des travailleurs qui ont un contrat fixe par des intérimaires et des étudiants, comme on le voit dans ces magasins en Hollande, où même des enfants de 13 ou 14 ans travaillent pour moins de 4 euros de l'heure.

Cette logique de cadeaux pour créer des emplois, défendue par tous les partis ici présents, que ce soit le MR, Les Engagés, Ecolo ou le PS, ne fonctionne clairement pas. Malgré tous ces cadeaux reçus et de juteux bénéfices – 2,5 milliards d'euros pour le groupe Delhaize et 6,5 millions d'euros de salaire pour le PDG –, Delhaize menace 9 200 emplois en Belgique.

Pour le PTB, il faut donc envoyer un signal clair à Delhaize et lui dire clairement que, en Wallonie, on veut de l'emploi de qualité et non pas des travailleurs kleenex.

Le Gouvernement vient de se donner un grand objectif de 75 % de taux d'emploi à l'horizon 2030. Croyez-vous vraiment que l'on va y arriver en laissant Delhaize précariser les travailleurs et détruire des milliers d'emplois ? Nous pas.

C'est pourquoi nous demandons, encore une fois, à tous les partis de ce Parlement de se ranger derrière les travailleurs de Delhaize et de lui dire clairement, en soutenant notre motion, qu'il doit retirer son plan de franchisation.

M. le Président. – La parole est à M. Legasse, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Legasse (PS). – Je ne connais pas la solution du PTB, mais je ne suis pas certain que ses membres la connaissent eux-mêmes.

Dans le cas présent, comme cela a été dit en commission de manière très précise, il n'est pas question de subventions pour la multinationale, mais bien pour des emplois spécifiques. Ce sont des subventions allouées en fonction des personnes et en lien direct avec les personnes.

Je crains que l'éventuelle justification d'abstention soit préécrite.

Le PTB demande en substance le remboursement des aides. Je me pose la question de savoir s'il ne demande pas aux salariés eux-mêmes de rembourser les aides personnelles pour lesquelles il y a eu une subvention parce qu'il s'agit bien de cela et pas d'autre

chose. Cela a expressément et explicitement été dit en commission à plusieurs reprises.

J'aurais pu faire comme Mme Laruelle tout à l'heure et renvoyer aux débats en commission parce qu'il n'y a rien d'autre à dire.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
5 membres répondent non.
11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je m'abstiens en raison de la réponse formulée par M. Legasse.

(Réactions dans l'assemblée)

Les réductions accordées à Delhaize sont des réductions de cotisations sociales. C'est donc de l'argent qui, finalement, reste dans les caisses du patron et c'est là que cela ne va pas, c'est là que ces cadeaux ne mènent à rien.

Trouvez-vous qu'en faisant de pareils cadeaux et en aboutissant à des destructions d'emplois, c'est une façon correcte d'agir pour les travailleurs ? Nous pas.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES EN WALLONIE ET L'EXEMPLE DE LA RTBF
PAR M. ANTOINE
(DOC. 1292 (2022-2023) N° 1)
ET PAR MME LARUELLE, M. FONTAINE ET MME CREMASCO
(DOC. 1293 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur le développement de parcs photovoltaïques en Wallonie et l'exemple de la RTBF.

La première motion motivée de M. Antoine a été imprimée et distribuée sous le document n° 1292 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document n° 1293 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco.

La parole est à M. Antoine, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Antoine (Les Engagés). – Nous savons que le Gouvernement a fixé des objectifs particulièrement ambitieux, et avec raison, pour l'objectif de développement durable et de production d'énergie renouvelable. Cela renvoie, bien sûr, à l'éolien, mais aussi au photovoltaïque.

Nous regrettons l'attitude du ministre Borsus. Du reste, le ministre Henry ne s'est pas caché pour prendre ses distances avec cette circulaire qui interdit toute forme de parc photovoltaïque. On peut le comprendre lorsqu'il s'agit de terres agricoles de qualité.

Dans d'autres endroits, lorsqu'il s'agit de sites à réhabiliter, lorsqu'il s'agit de terrains qui ont un faible intérêt pour l'agriculture, notamment par la structure sablonneuse du terrain, pourquoi faut-il, par principe, s'opposer alors même que des dérogations existent ?

J'en veux pour preuve l'excellent projet de la Ville de Braine-l'Alleud sur 19 hectares ou encore le projet situé le long de la E411 à la sortie de Namur vers le sud.

Dès lors, nous souhaitons une approche plus nuancée, notamment celle qui vise, comme nos voisins français, à favoriser le développement de l'agrivoltaïsme, permettant de concilier à la fois l'élevage, l'horticulture et la production d'énergie renouvelable.

Nous pensons, enfin, qu'un certain nombre de parcs photovoltaïques devront pouvoir se développer notamment à proximité des zones d'activité économique. C'est donc une attitude plus nuancée que celle principielle du ministre Borsus, qui s'est érigé – on peut le comprendre, comme ministre de l'Agriculture – en disant « non », mais le ministre de l'Économie qu'il est, ou de la Recherche, devrait, me semble-t-il, rappeler au ministre de l'Agriculture qu'il faut un peu plus de nuances dans ce dossier.

Nuances, je tiens à le souligner, que partage, ô combien, le ministre de l'Énergie Philippe Henry, et nous voulions aider ce courant en permettant le développement, dans certaines circonstances – j'insiste – de ce type de parcs.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je veux juste préciser que le projet de départ, en fait celui de la RTBF, ne s'est pas fait sur une zone agricole, mais sur une zone de services publics et d'équipements communautaires.

Le ministre Borsus a rappelé les objectifs de la circulaire qu'il a prise en janvier 2022 et quand j'entends M. Antoine comparer avec la France, comparaison n'est pas toujours raison. Vous êtes bien placé pour le savoir vu que le prix du foncier, par exemple, n'est quand même pas du tout comparable dans notre région et en France. Néanmoins, le ministre Borsus a également expliqué que des réflexions étaient en cours en vue d'adapter sa circulaire et il a précisé différents axes de réflexion, notamment sur des zones d'activité économique, notamment sur des projets vers des sites dégradés. Il a rappelé également son attachement à l'agriculture et son intention de ne pas prendre de mesures qui renforceraient encore la pression sur le prix du foncier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Peut-être rappeler que nous sommes confrontés à des dizaines de projets pour des hectares de terrains agricoles qui font l'objet de dossiers potentiels de photovoltaïques. Ce n'est pas quelques dossiers, ce n'est pas quelques situations dont il était question. C'est d'un mouvement extrêmement important d'investissements en ce qui concerne le photovoltaïque en terres agricoles.

Deuxièmement, je rappelle que la circulaire n'interdit pas complètement. La circulaire restreint fortement, mais un certain nombre de possibilités sont prévues dans la circulaire.

Troisièmement, je rappelle, si besoin en est encore, qu'il y a des dizaines d'hectares de toitures, de parking, d'excédants de voiries, de sites à réhabiliter, de toitures agricoles, et d'autres encore qui sont propices à l'accueil de panneaux photovoltaïques.

La seule différence est économique : cela coûte plus cher que d'utiliser du *greenfield* agricole.

Quatrièmement, je voudrais signaler également que le vrai débat aujourd'hui est plutôt la capacité du réseau à accueillir les productions d'énergies photovoltaïques à travers le territoire et donc, il faut, à cet égard, que l'analyse porte aussi sur la capacité du réseau à absorber.

Dernier élément, comme nous sommes des gens attentifs et ouverts, et que, comme je l'avais indiqué dès le premier jour, cette circulaire fait l'objet d'une évaluation, avec mon collègue, Philippe Henry et de concert avec lui, nous sommes en train d'analyser les curseurs qui peuvent, dans une certaine mesure, permettre certaines expériences pilotes – notamment d'agroécologie dans un cadre restreint – ou bien encore, permettre l'installation de panneaux photovoltaïques à proximité immédiate d'un consommateur, d'une entreprise, d'une industrie pour lequel cet investissement est important.

Voilà les éléments qui ont guidé la décision initiale, qui guident aujourd'hui encore mon raisonnement, et qui font qu'effectivement, de concert avec mon collègue en charge de l'Énergie, nous voyons comment légèrement assouplir le texte. Mais il n'y aura pas de portes ouvertes. Vous rendez un très mauvais service au monde agricole – vous qui en fûtes historiquement proche – que d'ouvrir les vannes à une spéculation immobilière épouvantable.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je suis prêt à partager une partie de la réponse du ministre Borsus quant à la difficulté de notre réseau électrique. Mais, là c'est une responsabilité de son collègue, Philippe Henry. Nous ne cessons de le répéter. Qu'il n'y ait malheureusement pas d'opérateur tiers investisseur pour mettre des panneaux photovoltaïques sur les implantations agricoles, nous ne cessons de le déplorer. Nous vous rejoignons. Dites à votre collègue d'évoluer et d'agir. Ce serait nécessaire, me semble-t-il.

Par ailleurs, nous voulons protéger la terre agricole, mais alors ne le faites pas par une circulaire. Adoptez un décret. C'est ce que nous avons fait pour les éoliennes. Et, au passage, Monsieur le Ministre, un pied d'éolienne c'est 20 ares occupés par l'éolienne. Vingt ares. Et on les multiplie partout. Y compris dans des zones où la pression foncière est exceptionnelle pour le monde agricole. Nous voulons protéger le monde agricole, mais par un décret, en organisant de manière objective les dérogations et en amenant le ministre Henry à répondre aux attentes du marché, aux vôtres et aux nôtres.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
16 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT WALLON FACE À LA RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE DU GROUPE DELHAIZE
PAR MM. MUGEMANGANGO, SCHONBRODT ET LIRADELFO
(DOC. 1294 (2022-2023) N° 1)
ET PAR MM. DODRIMONT, FONTAINE ET BIERIN
(DOC. 1295 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la stratégie du Gouvernement wallon face à la restructuration économique du groupe Delhaize.

La première motion motivée de MM. Mugemangango, Schonbrodt et Liradelfo a été imprimée et distribuée sous le document n° 1294 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Dodrimont, Fontaine et Bierin a été imprimée et distribuée sous le document n° 1295 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Dodrimont, Fontaine et Bierin.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Mugemangango (PTB). – Cela a été dit par Alice : six semaines de grève déjà pour les travailleurs de Delhaize. Il s'agit d'une grève impressionnante.

Je vais revenir sur des éléments que j'ai déjà entendus en commission, et aussi en plénière.

D'abord, certains députés qui manifestement ne comprennent pas le danger de la franchisation, et d'autres députés qui quand même s'inquiètent – et pas seulement, je dois bien le reconnaître, dans notre groupe – de l'évolution de l'ensemble du secteur.

On a été faire nos recherches, on a été voir un petit peu comment Ahold, qui évidemment possède Delhaize, se comporte aux Pays-Bas au niveau du secteur de la grande distribution. Et là, on constate – comme cela a été aussi dit par Alice Bernard, je vais revenir plus dans le détail – que, par exemple, ce groupe fait travailler des enfants de 13 ans à 3,9 euros de l'heure, de 16 ans à 4,5 euros de l'heure dans ces magasins.

Surtout, on constate que, quand on regarde dans les offres d'emploi de Ahold, il y a 72 % de ses offres d'emploi qui sont des emplois destinés aux étudiants et aux jeunes. Seuls 18 % sont destinés à des adultes. Et, dans ces 18 %, seule la moitié sont des contrats à durée indéterminée.

Donc, si l'on s'inquiète de l'évolution du secteur de la grande distribution, on peut s'inquiéter, dans la franchisation – et heureusement, les lois en Belgique sont différentes de celles des Pays-Bas, c'est évident –, de l'intention d'Ahold dans le fait de rendre beaucoup plus précaire ce secteur. C'est bien pour cela que, nous, on s'inquiète de la franchisation, à l'instar des syndicats et des travailleurs, comme étant le premier pas vers une dérégulation totale de secteur, vers en tout cas une précarisation totale de secteur. C'est un élément.

Le second élément, c'est que l'on voit que, dans ce secteur, ils ont choisi la répression par rapport au mouvement qui est en train de se dessiner depuis six semaines chez les travailleurs de Delhaize.

Hélas, certaines communes donnent la main à ce mouvement de répression. Pas toutes. Il y a des communes qui sont soutenantes vis-à-vis de cela.

Toutefois, concernant d'autres communes, on voit que, malgré des promesses – par exemple, de non-intervention de la police sur les piquets –, on voit des interventions qui sont extrêmement préoccupantes. Encore ce matin, une permanence syndicale à Mons, dans la ville de notre ministre-président Elio Di Rupo, a été arrêtée de manière assez brutale – pour ceux qui l'ont vu en vidéo –, parce qu'elle était sur un piquet de Delhaize et parce qu'elle devait aller chercher sa carte d'identité dans sa voiture. Elle a été arrêtée avec brutalité.

À Charleroi, dans la ville où j'habite, malgré les promesses qui avaient été faites par M. Magnette, président du Parti socialiste, de ne pas faire intervenir la police, là aussi – notamment à Marcinelle – la police est intervenue.

Que dit la loi ? Elle dit qu'un huissier doit être protégé par la police, accompagné par la police. La loi ne dit nulle part que la police doit dégager un piquet. Or, à Marcinelle, ils ont même dû dégager du parking, de tout le parking.

Dès lors, j'invite réellement l'ensemble des bourgmestres à joindre certainement ceux qui se sont exprimés dans ce sens – je parle surtout du PS et d'Ecolo – de la solidarité avec les travailleurs de Delhaize, à joindre l'acte à la parole et évidemment à empêcher toute répression du piquet. Les gens ont le droit de manifester, les gens ont le droit de résister pour leur emploi. Je pense que c'est le minimum que l'on doit leur reconnaître et l'on peut même d'ailleurs les admirer pour cela. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Merci, Monsieur le Président. La motion telle qu'elle est déposée ne concerne pas les piquets de grève et on en a déjà discuté à juste titre en commission. On a déjà interpellé plusieurs fois le ministre, et à juste titre. Pas plus tard qu'hier, l'interpellation de M. Antoine sur la situation d'autres supermarchés, notamment Aldi.

On a eu l'occasion aujourd'hui en question urgente d'aborder la problématique des Dreamland. Je crois que le constat est partagé par beaucoup : il y a une suroffre – et le ministre l'a encore rappelé aujourd'hui – dans le food et dans le non-food.

Je ne vais pas faire l'injure au ministre, qui en plus est présent, de rappeler les arguments et les mesures qu'il a déjà prises, notamment une analyse par la cellule prospective de Wallonie Entreprendre et d'autres mesures.

Cependant, je voudrais juste, par rapport à ce que M. Mugemangango a dit, c'est que, in fine, il nous dit : « Ahold, c'est le grand méchant employeur ». Dès lors, il devrait se réjouir de la franchisation parce qu'avec cela, ce ne sera plus Ahold qui sera l'employeur, mais ce sera des indépendants proches de nous, bien évidemment.

M. le Président. – Merci de conclure.

Mme Laruelle (MR). – Oui, je conclus, Monsieur le Président. Je voudrais donc aussi insister sur le fait que la situation est dramatique, demande des mesures, mais ne tombons pas dans l'excès en stigmatisant la franchisation. Ce que je me refuse à faire.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
5 membres répondent non.
11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée,

Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Madame Laruelle, comme cela vous pourrez aussi dire qu'il y a un fait personnel, je ne vais pas vous faire l'injure d'oublier que vous-même, vous avez une grande expérience dans la grande distribution.

(Réaction d'un intervenant)

(Rires)

Dans la grande distribution, ce qui est en train de se passer, ce n'est pas faire un reproche aux franchisés que de dire que Delhaize est en train de faire pression sur tous les acteurs du secteur, sur les franchisés aussi, sur les clients et sur les travailleurs.

Le modèle auquel on doit se préparer est un modèle où seuls ceux qui vont être gagnants, ce sont de grandes multinationales comme Ahold. Ils vont gagner sur tous les tableaux, c'est un élément.

Le second est que l'on a évoqué l'évolution du secteur en commission. La seule question qui se pose est que c'est une décision politique de savoir qui va payer cette évolution.

Ceux qui vont payer cette évolution sont-ils ceux qui s'enrichissent déjà dans le secteur depuis plusieurs années ? On a déjà évoqué les 2,5 milliards d'euros de bénéfices de Delhaize ou de Ahold plutôt. Ou est-ce les travailleurs qui vont payer cette évolution ?

On dit que l'on doit prendre une décision politique de prendre une décision claire contre la franchisation et contre cette précarisation de cet emploi, pour éviter que ce soient les travailleurs et les travailleuses qui paient.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LA CONNECTIVITÉ DES ÉCOLES ET L'ÉQUIPEMENT DES ÉLÈVES PAR MME SCHYNS (DOC. 1298 (2022-2023) N° 1) ET PAR MMES LARUELLE ET CREMASCO (DOC. 1299 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la connectivité des écoles et l'équipement des élèves par Mme Schyns (Doc. 1298 (2022-2023) N° 1) et par Mmes Laruelle et Cremasco (Doc. 1299 (2022-2023) N° 1).

La première motion motivée de Mme Schyns a été imprimée et distribuée sous le document n° 1298 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mmes Laruelle et Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document n° 1299 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Laruelle et Cremasco.

La parole est à Mme Schyns, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Schyns (Les Engagés). – Chers collègues, vous le savez sans doute, la Région wallonne a eu la chance de bénéficier de fonds européens, et une partie de ces fonds a pu être affectée à la connectivité des écoles.

Cela veut dire que pendant les prochaines années, de nombreuses écoles vont enfin être équipées de wifi et que c'est la Région wallonne qui va mettre cela en place.

Par contre, ce qui est aujourd'hui annoncé est que les écoles n'auront pas forcément beaucoup de choix sur les solutions qu'elles pourront mettre en place. La Région wallonne a décidé de commencer par les écoles les plus loin du numérique. Cela concerne essentiellement des écoles maternelles et primaires.

Tous ceux qui ont des proches dans les écoles savent que le numérique est encore davantage utilisé dans le secondaire. On sent un problème entre la demande concrète de terrain des écoles en secondaire et ce que la Région wallonne fait comme proposition.

Concrètement, quand vous discutez avec des acteurs du monde de l'école, ils nous disent : c'est très bien, vous êtes une école, vous avez un enseignant de bonne volonté qui a contribué à mettre en place tout un système d'équipement, mais aussi de la connexion, vous avez engagé un prestataire pour la connexion, vous avez mis le wifi, mais si vous voulez que la Région wallonne vous aide, vous allez devoir remettre un renon.

L'enseignant sera potentiellement démotivé, puisqu'il va devoir repenser tout le travail, et la Région wallonne pourra alors venir tout faire. Cependant, attention que ce ne sera qu'en 2027, puisque l'on va d'abord commencer par la maternelle et le primaire.

On a une inadéquation entre un projet et des budgets intéressants et ce qui va réellement se passer.

On demande à la Région wallonne de revoir l'ordre de priorité entre les écoles fondamentales et secondaires qui sont plus ou moins équipées, pour que les écoles secondaires puissent être connectées en parallèle des écoles qui sont le plus loin de l'équipement numérique. Faire les deux en même temps pour commencer, même s'il y en a moins au départ, mais que le secondaire soit équipé.

Il convient de laisser davantage d'autonomie aux écoles par rapport au choix du prestataire de service. Il y a encore plein d'autres demandes, mais pour ne pas être trop longue et pour respecter mon temps de parole, la demande la plus importante est d'arriver enfin à un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, et surtout de se concerter avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi avec les réseaux pour amener les solutions les plus adéquates possibles aux écoles, et pas uniquement un choix linéaire qui vient de la Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle, auteure principale du projet de motion pur et simple.

Mme Laruelle (MR). – On a eu un débat intéressant en commission, et le ministre a répondu à toute une série de questions de Mme la Députée. Qu'elle ne soit pas en adéquation avec les réponses que le ministre a fournies, je peux l'entendre.

Cependant, refaire le débat plusieurs fois ne changera pas cet état de choses.

J'invite à relire le compte rendu, car le ministre a donné une réponse longue et surtout complète.

En ce qui concerne les solutions juridiques, le ministre a réexpliqué que, juridiquement parlant, il n'était pas possible de transformer la mise à disposition en moyens financiers.

Connaissant le ministre et les ministres en Fédération Wallonie-Bruxelles, la concertation est évidemment de mise.

Je rejoins Mme Schyns sur la nécessité d'accélérer l'usage du numérique. Le projet prévoit de connecter l'ensemble des bâtiments de toutes les écoles qui en feront la demande. Tout le monde peut donc comprendre que cela prendra inévitablement un certain temps.

Le ministre a rappelé qu'il partageait la nécessité d'évaluer régulièrement et de réorienter, si nécessaire, le programme Digital Wallonia4Education.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
16 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Devin, Di Mattia, Disabato, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 NOVEMBRE 2022 VISANT À INSTAURER UN MÉCANISME DE FILTRAGE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (DOC. 1178 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1, 1*bis* et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
57 membres répondent oui.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Se sont abstenus :
Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 30 NOVEMBRE 2022 VISANT À INSTAURER UN MÉCANISME DE FILTRAGE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (DOC. 1257 (2022-2023) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.
55 membres répondent oui.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Se sont abstenus :
Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT LE CODE DE L'EAU EN CE QUI CONCERNE LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE (DOC. 1202 (2022-2023) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Doc. 1202 (2022-2023) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
57 membres répondent oui.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Se sont abstenus :
Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) (DOC. 1198 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 1198 (2022-2023) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
57 membres répondent oui.
6 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Ont répondu non :
Mme et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango.

En conséquence, la proposition de modification est adoptée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 46 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
Mme Fatima Ahallouch, PS
M. André Antoine, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Clersy, Ecolo
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Maxime Hardy, PS
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, PTB
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Laffut, MR
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Laurent Léonard, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, Les Engagés
Mme Françoise Mathieux, Rapporteuse
Mme Sophie Mengoni, PS
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

INDEX DES MATIÈRES

- Accidents de cyclistes
- Accord de coopération
- Aides publiques à l'emploi
- Animaux surnuméraires au sein des élevages
- Avery Dennison
- Bande de covoiturage
- Bois d'Imbrechies
- Caterpillar
- Code de l'eau
- Code de l'environnement
- Comité de concertation (CODECO)
- Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
- Connectivité des écoles
- Contrôle budgétaire et comptable
- Delhaize
- Distance de dépassement
- Dreambaby
- Dreamland
- Équipement des élèves
- Érosion des sols
- Fermeture de points d'arrêt
- Filtrage des investissements directs étrangers
- Formation en alternance
- Gardes de nuit
- Groupe Colruyt
- Jeunes agriculteurs
- Legoland
- Lutte contre la fraude au logement public
- MACtac
- Métallos de la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique)
- Ministre luxembourgeois de la Mobilité
- Mobilité interrégionale en matière d'emploi
- Olivier Vandecasteele
- Parcs photovoltaïques
- Parkings de l'aéroport de Charleroi
- Précarité énergétique
- Publicité pour les jeux de hasard
- Qualité des eaux
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF)
- République d'Iran
- Souveraineté alimentaire
- Taxe carbone
- Tram liégeois

ABRÉVIATIONS COURANTES

ABSyM	Association belge des syndicats médicaux
AGC	Asahi Glass Company
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)
APE	Agir pour l'enseignement (ASBL)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
AWSR	Agence wallonne pour la sécurité routière
BCAE	bonnes conditions agricoles et environnementales
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CA	conseil d'administration
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CIM	conférence interministérielle
CIR	Code des impôts sur les revenus
CO_2	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GSK	GlaxoSmithKline
IDETA	Intercommunale de développement des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
MACtac	Morgan Adhesives Company
NIC	newly industrialized countries
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PDG	président-directeur général
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPP	partenariat public-privé
P+R	park and ride (parc-relais) (parking)
RIP	réunion d'information préalable
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SABCA	Société anonyme belge de constructions aéronautiques
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SORESIC	Société de reconversion des sites industriels de Charleroi (SA)
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral

SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)